



RAPPORT DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

2021



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

2021

RAPPORT
DE POLITIQUE
EXTÉRIEURE

INTRODUCTION	7
LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE MONACO	9
REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE	11
1 Le corps diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco	11
2 Le corps diplomatique de Monaco accrédité près les puissances étrangères et les organisations internationales	11
3 Le corps consulaire étranger autorisé en Principauté de Monaco	12
4 Le corps consulaire de Monaco à l'étranger	12
5 La Conférence diplomatique et la réunion consulaire	13
6 La promotion économique internationale de la Principauté à l'étranger	13
ACTIVITÉS BILATÉRALES	15
EN EUROPE	15
AUX AMÉRIQUES	30
EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE	32
LES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES : PRÉSENCE DE MONACO AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES	35
ONU – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	37
PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES	38
PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES ET SUIVI DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX	44
1 Participation de Monaco aux organes et réunions internationales de promotion des droits de l'Homme	44
2 Protection des personnes vulnérables et lutte contre les discriminations	47
3 Suivi des engagements internationaux de Monaco	53

AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT	55
1 Santé	55
2 Sécurité alimentaire	59
3 Éducation, Culture et Sport	60
4 Affaires francophones	63
5 Union Pour la Méditerranée (UpM)	64
6 Postes et Télécommunications	65
7 Exposition Universelle (BIE)	65
8 Affaires spatiales	66
9 Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)	67
LES POLITIQUES EXTÉRIEURES SECTORIELLES	69
POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE	71
1 Relations avec l'Union Européenne	71
2 Relations avec le Forum Mondial de l'OCDE	72
3 Sanctions financières internationales	74
4 Activités de coopération internationale du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)	75
5 Coopération dans le domaine des brevets	76
PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	78
1 Lutte contre les changements climatiques	78
2 Affaires maritimes et droit de la mer	80
3 Biodiversité	81
4 Politique environnementale régionale	85
LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	89
1 Priorité aux pays africains et à la Méditerranée	91
2 Priorités sectorielles	91
3 Des approches thématiques	94
4 Une action visant le développement durable	95
5 Des partenariats avec les acteurs clés du développement	95
6 Qualité du suivi et mesure de l'impact	96
ANNEXE	99
INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SIGNÉS ET/OU RATIFIÉS EN 2021	101

INTRODUCTION

Les sujets de préoccupations sont nombreux face aux évolutions, aux crises, aux équilibres qui changent et affectent la géopolitique et l'économie mondiale.

Les défis globaux sont gigantesques et interdépendants.

En 2021, la pandémie l'a encore cruellement démontré. Les dérèglements climatiques, l'accès aux ressources essentielles, la gestion de la mobilité humaine, les cyber menaces sont restés porteurs d'instabilité.

Dans ce contexte, Monaco s'affirme comme un État doté d'institutions solides et d'un haut niveau de sécurité. Sa diversité exceptionnelle y est un vecteur de prospérité et de dynamisme.

Sur le plan international, Monaco se veut un pôle de stabilité fondé sur des valeurs fortes, façonnées par l'histoire, marqueurs de l'unité nationale.

Son engagement, par tradition, est porté par les Princes de Monaco dont l'aura et l'influence font que la Principauté est reconnue et respectée sur la scène internationale.

Les principes sur lesquels s'appuie la politique extérieure monégasque, la neutralité, des relations internationales pacifiques, la volonté de collaborer avec tous selon la règle de droit, sont des atouts.

La politique étrangère monégasque est dédiée à la diffusion de sa vision d'un monde plus juste, plus généreux, respectueux de notre environnement.

Monaco a axé sa politique sur les questions humanitaires et environnementales, indissociables lorsqu'il s'agit de se confronter à la vulnérabilité des populations et au droit des générations futures d'évoluer dans un cadre sûr, sain et apaisé alors que les défis liés au climat et à la solidarité n'ont jamais été aussi prégnants.

Dans un environnement international durement marqué par la pandémie de Covid-19, les inégalités de richesses ont continué de se creuser et plus de personnes ont été poussées vers une précarité économique et alimentaire, tandis que la situation sécuritaire se dégradait encore (Sahel, Moyen Orient).

Monaco a continué de proposer une réponse adaptée en faveur des populations les plus touchées. Malgré les contraintes de la crise sanitaire, le Gouvernement a maintenu un même niveau d'Aide Publique au Développement à hauteur de 20,8 millions euros, constituée à plus de 80 % par la participation de la coopération internationale au développement à des projets opérationnels destinés à améliorer directement les conditions de vie des populations vulnérables.

Les partenariats de Monaco avec les principales organisations internationales et intergouvernementales, en particulier l'ONU et ses agences spécialisées, le Conseil de l'Europe, l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe mais également le secteur privé et la société civile, complètent ce dispositif.

Plus que tout autre pays, Monaco, de par sa taille, doit se fixer des priorités à sa politique étrangère et définir des synergies pour faire entendre sa voix et agir efficacement avec des moyens à sa mesure.

Le rapport de politique extérieure pour 2021 retrace cet engagement international de Monaco, conformément aux dispositions de l'Article 14 de la Constitution du 17 décembre 1962.



LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE MONACO

REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

1 | Le corps diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco

En 2021, la Principauté, a maintenu des relations bilatérales étroites avec les États et a répondu favorablement à l'établissement de relations diplomatiques avec le Royaume Hachémite de Jordanie.

Au 31 décembre, la Jordanie est ainsi devenue le 153^{ème} État avec lequel la Principauté de Monaco entretient des relations diplomatiques, 129 Ambassades étrangères étant accréditées.

Les cérémonies d'accréditation de 19 Ambassadeurs ont pu être organisées.

2 | Le corps diplomatique de Monaco accrédité près les puissances étrangères et les Organisations Internationales

La Principauté de Monaco est représentée par 16 Ambassadeurs, accrédités auprès de 28 États.

Les Ambassadeurs de Monaco ont présenté leurs Lettres de créance en Espagne, en Australie, en Pologne et auprès de l'Union Européenne. S'agissant de la Chine, S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON a pu remettre les Copies figurées de ses Lettres de créance.

S.E. Mme Catherine FAUTRIER-ROUSSEAU Ambassadeur en Espagne a été également désignée Représentant Permanent de Monaco à l'Organisation Mondiale du Tourisme et auprès de l'Union pour la Méditerranée.

S'agissant de la politique de mobilité des diplomates, cette dernière a perduré avec plusieurs rotations de fonctionnaires entre les missions.

3 | Le corps consulaire étranger autorisé en Principauté de Monaco

Au cours de l'année, certains Etats ont souhaité renouveler leurs représentants en Principauté et le Zimbabwe a sollicité la création d'un premier poste consulaire. Les nominations suivantes ont ainsi eu lieu :

Consuls Généraux de carrière

M. Andreas MAAGER, Consul Général de Suisse

M. Carlos Mauricio ACERO MONTEJO, Consul Général de Colombie

Consuls Généraux honoraires

M. Peter KÖNIG, Consul Général honoraire d'Autriche

M. Alexander MOGHADAM, Consul Général honoraire du Népal

Consul honoraire

M. Glynn COHEN, Consul honoraire du Zimbabwe

Vice-Consul honoraire

Mme Lara Arabella MOORE, Vice-Consul honoraire d'Autriche

Au 31 décembre 2021, 88 pays sont représentés en Principauté par un Consulat en activité.

4 | Le corps consulaire de Monaco à l'étranger

La Principauté s'est attachée à assurer une plus large couverture territoriale au travers du réseau consulaire avec la réouverture du Consulat de Monaco à Johannesburg (Afrique du Sud) et à la création du premier Consulat de Monaco à Muscat (Sultanat d'Oman).

Il a ainsi été procédé à la nomination de :

- M. Robert YEARHAM,
Consul honoraire à Johannesburg ;
- Dr. Mohamed AL BARWANI,
Consul honoraire à Muscat ;
- M. Johannes LEENDERS,
Consul honoraire à Amsterdam ;
- Mme Jordana REMON,
Consul honoraire à Djibouti ;
- M. Kyriakos KYRIAKIDIS
Consul honoraire à Nicosie.



Nomination de Mme Jordana REMON, Consul honoraire à Djibouti

Au cours de l'année, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération a déploré le décès de trois représentants consulaires :

- Mme Rina SPENCE, Consul à Boston,
- M. Nikolaï ORLOV, Consul Général à Saint-Pétersbourg,
- M. Jüri TAMM, Consul à Tallinn.

Au 31 décembre 2021, le réseau consulaire de Monaco est constitué de 133 Consulats, présents dans 81 États.

5 | La Conférence diplomatique et la réunion consulaire

La Conférence diplomatique s'est déroulée au mois d'avril, en ligne, depuis le Ministère d'État. M. Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a remercié les Ambassadeurs pour la continuité du service qu'ils ont assuré tout au long d'une année difficile. Un bilan des actions menées par le Gouvernement dans le cadre de la pandémie a été exposé par S.E. M. Pierre DARTOUT, entouré des Conseillers de Gouvernement-Ministres MM. Didier GAMERDINGER et Jean CASTELLINI. Lors du point d'étape des négociations avec l'UE, S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI, Ambassadeur, Chef de la Mission auprès de l'U.E. a également abordé les démarches accomplies en vue de la reconnaissance du Pass sanitaire monégasque par l'Union européenne.

La Délégation Interministérielle à la Transition Numérique et les Ambassadeurs ont échangé sur les outils digitaux mis à leur disposition. La séance de travail organisée entre les Ambassadeurs et le Monaco Economic Board (MEB) a donné lieu à la validation de la présentation ad hoc dédiée au réseau diplomatique et consulaire, visant à une promotion économique harmonisée de la Principauté auprès de leurs contacts. Enfin, le Directeur des Plateformes et des Ressources Numériques et S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE ont présenté les prémices du développement du secteur de l'espace à Monaco.

6 | La promotion économique internationale de la Principauté à l'étranger

A MONACO ECONOMIC BOARD (MEB)

La collaboration avec le MEB s'est encore accrue afin d'optimiser la visibilité de Monaco à l'international, tout en adaptant les formats aux contraintes sanitaires.

Le MEB se voit offrir l'opportunité de rencontrer les Ambassadeurs étrangers à l'occasion de leur visite d'accréditation. Cette mise en relation a notamment conduit à l'organisation d'un Mebinaire (rencontre virtuelle du MEB) sur les Emirats Arabes Unis, en collaboration avec S.E. M. Ali ALAHMED, Ambassadeur, et Pavillon Monaco (ex. MIE).

Par ailleurs, la célébration du 10^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la Lituanie et Monaco a donné lieu à des rencontres économiques organisées par le MEB et S.E. M. Nerijus ALEKSIEJUNAS, Ambassadeur.

Celui-ci, après la visite de Venturi, MonacoTech et du Centre Scientifique, a participé à la visio-conférence du MEB réunissant une dizaine d'entrepreneurs monégasques et lituaniens spécialisés dans les secteurs de la Fintech et des sciences du vivant.

Enfin, les réseaux consulaires du continent africain ont été sollicités par le MEB et le Club des Entrepreneurs Monégasques en Afrique (CEMA), certains des pays, dont ceux cibles de la coopération internationale de la Principauté, souhaitant explorer le développement de relations économiques avec Monaco.

Ainsi, deux «Mebinaires» ont été réalisés avec la Tunisie et la Côte d'Ivoire.

Au mois de juillet, M. Laurent ANSELMi a reçu à Monaco M. Alexis MOHAMED, Chargé de mission auprès de la Présidence de Djibouti, afin d'explorer les potentialités d'un rapprochement entre les deux pays, notamment en matière économique. Une réunion avec des représentants du MEB et du CEMA s'est tenue afin d'évoquer l'organisation d'une mission sur place. Ce premier échange a été suivi en décembre d'un Mebinaire sur Djibouti.

B ASSOCIATION DES CONSULS HONORAIRES DE MONACO (ACHM)

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue en octobre, en présence de S.E. M. Pierre DARTOUT, MM. Laurent ANSELMi et Patrice CELLARIO, le Président M. Marc LECOURT a rappelé la qualité de la collaboration avec le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, notamment lors d'accréditations d'Ambassadeurs ainsi qu'au moment de la crise du Covid-19, afin d'assister les ressortissants et résidents monégasques.

ACTIVITÉS BILATÉRALES

Des déplacements ainsi que des événements diplomatiques ont pu être programmés par les Ambassades en fonction de l'évolution des mesures sanitaires. Les Ambassadeurs ont aussi opéré une veille sur l'évolution des dispositions prises dans les pays d'accréditation dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et des conditions d'entrée dans ces pays pour les nationaux et résidents monégasques.

En Principauté, suite à la mise en service du passeport biométrique, la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires, en coordination avec le Secrétariat Général du Gouvernement, a sollicité les Ambassades de Monaco afin qu'elles transmettent aux Autorités étrangères les spécimens des nouveaux passeports, accompagnés de leur livret explicatif.

Mme Diane VACHON, Consul de Monaco à Montréal et Représentant permanent de Monaco auprès de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) a déposé les documents auprès de l'Organisation, qui en est le garant.



Mme Diane VACHON, Consul Général honoraire de Monaco à Montréal, entourée de Madame Narjess ABDENNEBI, Chef de la Section de la facilitation au sein de la Sécurité de l'aviation, du Directeur du Transport aérien, Monsieur Mohamed Khalifa RAHMA et de Monsieur Sylvain LEFOYER, Directeur adjoint. ©DR

1 | En Europe

A FRANCE

L'Ambassade a maintenu des relations bilatérales étroites avec les Ambassades étrangères sises à Paris au travers de nombreuses visites de courtoisie. Des réunions de travail ont par ailleurs eu lieu à la demande de plusieurs personnalités françaises dont Mme Marion SEMBLAT, présidente de l'association «Time for the Ocean» et Mme Maud LELIEVRE, Présidente du comité français de l'UICN, en préparation du Congrès mondial pour la nature qui s'est tenu à Marseille en septembre.

Cette Ambassade a été sollicitée pour la préparation du déplacement de la Délégation conduite par S.A.S. le Prince Souverain à la Journée nationale de l'Exposition Universelle «Expo 2020 Dubaï».

S.E. M. Christophe STEINER a accompagné S.A.S. le Prince Souverain au One Planet Summit pour la biodiversité, organisé à Paris, à l'initiative du Président Emmanuel MACRON, ainsi qu'aux événements suivants :

- L'entrée au Panthéon de Joséphine BAKER, cérémonie suivie d'un dîner au Palais de l'Elysée ;
- La Commémoration du 100^{ème} anniversaire de l'inauguration de l'Institut de Paléontologie Humaine, Fondation Prince Albert I^{er}, en présence du Premier Ministre français ;
- La Cérémonie du Bicentenaire de la Société de Géographie, sous le Haut Patronage du Président Emmanuel MACRON.

S.E. M. Christophe STEINER a participé au lancement des premières rencontres du Club des Ambassadeurs des grands pays maritimes, en février, sur le thème : « *Quelle gouvernance pour les océans ?* », en présence de Mme Annick GIRARDIN, Ministre de la Mer, sous la présidence de M. Olivier POIVRE D'ARVOR, Ambassadeur en charge des Pôles et des enjeux maritimes.

Enfin, l'Ambassadeur a assisté à la 4^{ème} session du Forum de Paris sur la Paix, placé sous l'égide du Président Emmanuel MACRON, qui s'est tenue en présence de Mme Kamala HARRIS, Vice-présidente des Etats-Unis.

La Tempête Alex – 8 octobre 2021

En présence de S.A.S. le Prince Albert II et de nombreuses personnalités monégasques et françaises, S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'État et M. Guillaume POITRINAL, Président de la Fondation du Patrimoine, ont signé le 8 octobre 2021 une convention permettant, conformément au souhait du Prince Souverain, la mobilisation d'un budget de trois millions d'euros équitablement répartis au bénéfice spécifique d'opérations de reconstruction dans les vallées de la Roya, de la Vesubie et de la Tinée.

Ce don contribue, au travers du concours de la Fondation du Patrimoine, à mener à bien la rénovation ou la reconstruction d'infrastructures indispensables aux communes et populations des vallées durement touchées par la tempête Alex, le 2 octobre 2020.



M. Guillaume POITRINAL, Président de la Fondation du Patrimoine et S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'État, signent la convention en présence de S.A.S. le Prince Albert II et de S.E. M. Laurent STEFANINI, Ambassadeur de France à Monaco. © Direction de la Communication / Michael Alesi

La Commission locale transfrontalière de coopération franco-monégasque

La Commission de coopération franco-monégasque s'est réunie à Monaco le 18 mars 2021 en visioconférence en raison de la pandémie.

La réunion était co-présidée par S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'État et par S.E. M. François DELATTRE, Secrétaire Général du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle s'est tenue en présence de S.E. M. Laurent STEFANINI, Ambassadeur de France à Monaco, S.E. M. Gilles TONELLI, Ambassadeur, Conseiller Spécial en charge des négociations avec l'Union Européenne, S.E. M. Christophe STEINER, Ambassadeur de Monaco en France et M. Bernard GONZALEZ, Préfet des Alpes-Maritimes. La délégation monégasque comprenait les membres du Gouvernement Princier et des hauts fonctionnaires. La délégation française était composée de représentants des ministères impliqués dans les relations avec Monaco.

Figurait notamment à l'ordre du jour la question de la négociation en cours d'un éventuel accord d'association entre Monaco et l'Union européenne. Les deux pays ont souligné la nécessaire prise en compte des spécificités monégasques dans le futur projet d'accord d'association afin de préserver les équilibres internes à la Principauté, de même que leur attachement au respect d'un certain nombre de conventions franco-monégasques utiles à leur étroite coopération. La France a rappelé son plein soutien à Monaco pour la poursuite de ces négociations et ce, dans la perspective de la Présidence française de l'UE.

En matière de santé, de sécurité sociale et de droit du travail, la coopération franco-monégasque constitue un enjeu essentiel.

Dans le domaine de la e-santé, la Commission a ainsi évoqué l'intérêt pour les praticiens de la Principauté de se voir attribuer la carte de professionnel de santé française et de faire en sorte que les professionnels de santé établis dans chacun des deux pays puissent accéder au dossier médical des patients, dans l'intérêt de ces derniers et avec leur accord. Les échanges se poursuivent pour mettre en place des solutions techniques adaptées.

La France et Monaco ont fait le point sur la mise en œuvre de l'accord franco-monégasque en matière sanitaire signé en juillet 2017, cadre dans lequel s'est inscrit notamment l'approvisionnement par la France à Monaco de vaccins contre la Covid-19. Les deux parties se sont accordées à souligner l'importance de cette coopération dans le contexte sanitaire.

La partie monégasque a sensibilisé la partie française sur la question d'un passeport sanitaire ou vaccinal européen afin que Monaco soit intégré à ce dispositif.

La proposition de la Principauté de Monaco aux fins que ses services hospitaliers puissent accueillir des internes de médecine suivant le cursus de formation français a été prise en compte.

En matière de droit du travail, ont été discutés les dispositifs de formation français pour les demandeurs d'emploi résidant à Monaco et le financement des mesures de chômage total temporaire permettant aux entreprises monégasques de conserver leur personnel et d'éviter ainsi le licenciement en cas de difficultés temporaires.

La Commission a aussi abordé des questions de sécurité, notamment celles relatives aux mesures de contrôle des armes à Monaco.

Le développement des transports constitue une préoccupation commune. Un point général sur la mobilité en Principauté a ainsi été fait. De surcroît, la Commission a notamment abordé la lutte contre les infractions routières ainsi que la sécurité du tunnel Rainier III reliant la Principauté à la France, tandis qu'une réflexion a été menée à l'effet d'améliorer les délais d'immatriculation en France des véhicules vendus en provenance de Monaco.

Les deux délégations ont évoqué les difficultés rencontrées par les professionnels français et monégasques de transport léger (taxis, VTCs, grande remise) et la nécessité de trouver un accord raisonnable pour toutes les parties permettant de sécuriser l'activité de ces professionnels sur les territoires français et monégasque.

Dans le domaine de la coopération, la Commission a examiné l'incidence de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sur la situation des Britanniques résidant ou travaillant en Principauté.

À l'issue de la réunion de la Commission, deux accords ont été signés, à savoir un avenant à l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle des formations d'enseignement artistique qui concerne l'École Supérieure d'Arts Plastiques de Monaco (Pavillon Bosio) et un arrangement administratif en matière de coopération dans le domaine de la formation des plongeurs.



Commission de coopération du 18 mars 2021 - ©Direction de la Communication / Manuel Vitali

B ITALIE

Le Gouvernement italien a maintenu l'État d'urgence dans le Pays. Un taux de vaccination de 75% de la population a été atteint. La propagation du variant *Omicron* a conduit le Gouvernement à prendre des mesures de protection renforcées, ce qui a abouti à la mise en place du « Super Passe Sanitaire ».

L'Ambassade de Monaco a poursuivi ses contacts avec le Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI), ainsi qu'avec la Suisse et Saint-Marin, concernant la problématique des véhicules immatriculés en Principauté conduits par des ressortissants ou résidents italiens. La réglementation en vigueur pénalise en effet les entreprises et salariés italiens qui utilisent, à titre professionnel, le véhicule de leur employeur monégasque.

S.E. M. Robert FILLON a animé la 1^{ère} réunion conjointe, en format virtuel, du réseau consulaire de Monaco en Italie, en Croatie, à Malte, en Roumanie, à Saint-Marin et en Slovénie. L'Ambassadeur a présenté les perspectives de relance et les projets permettant la mise en valeur de l'attractivité de Monaco. Cette session fut suivie par la 1^{ère} réunion de l'Association des Amis de la Destination Monaco (ADM), relative à l'évolution de la structure et de son mandat. Par la suite, sous l'égide de l'Ambassade, le MEB a organisé une mission dans la région de Florence, en collaboration avec le Consul de Monaco, l'ADM, la Chambre de Commerce de Florence et le Bureau de Promotion de Monaco.

Par ailleurs, en sa qualité de membre du Groupe des Ambassadeurs Francophones, l'Ambassadeur a pris part aux réunions organisées par le Comité exécutif puis à la célébration de la 2^{ème} édition des Journées de la Francophonie de Venise, organisées par la section française de l'Université Ca'Foscari où il a animé une conférence illustrant l'œuvre du Prince Albert I^{er}.

Au niveau multilatéral, en soutien à l'engagement de la Principauté au Programme Alimentaire Mondial, l'Ambassade a assuré, en ligne, le suivi des travaux et des projets de l'Organisation basée à Rome.

Signature d'un accord relatif au télétravail

Le 10 mai 2021, S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'État et M. Andrea ORLANDO, Ministre italien du Travail et des Politiques Sociales, ont signé l'avenant n° 1 à la Convention générale de sécurité sociale italo-monégasque du 12 février 1982, afin de permettre l'introduction du télétravail pour les salariés de la Principauté résidant en Italie.

Cet accord pose le principe selon lequel les télétravailleurs résidant en Italie pourront être assujettis à la législation sociale monégasque, pendant toute la durée de leur activité en tant que télétravailleurs pour le compte d'une entreprise installée sur le territoire de la Principauté et vice versa.



M. Andrea ORLANDO, Ministre italien du Travail et des Politiques Sociales, S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'État, S.E. M. Giulio ALAIMO, Ambassadeur d'Italie à Monaco, M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé et M. Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération. ©Direction de la Communication / Manuel Vitali

C SAINT-SIÈGE

S.E. M. Claude GIORDAN a concentré son activité du premier semestre, à la préparation de deux visites en Principauté visant à renforcer les relations bilatérales entre le Saint Siègre et la Principauté de Monaco.

S.E.R. le Cardinal Pietro PAROLIN, Secrétaire d'État du Saint Siègre, a été invité par S.A.S. le Prince Souverain en Visite d'État en Principauté, les 18 et 19 juillet, à l'occasion de la célébration du quarantième Anniversaire de la Convention qui régit les relations entre Monaco et le Saint-Siègre, où il fut accueilli par l'Archevêque de Monaco, Monseigneur DAVID.

Au cours de sa visite, le Cardinal PAROLIN, accompagné de S.E. Monseigneur Antonio ARCARI, Nonce apostolique auprès de la Principauté, a célébré une Messe pontificale en la Cathédrale en présence de S.A.S. le Prince Souverain suivie d'une audience et d'un déjeuner dans les jardins du Palais Princier.

Par la suite, l'Ambassadeur s'est attaché à l'organisation de la visite officielle de S.E.R. le Cardinal Fernando FILONI, Grand Maître de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, accompagné d'une délégation de hauts représentants de l'Ordre. Il fut accueilli par Monseigneur DAVID et le Docteur Hubert PERRIN, Lieutenant de l'Ordre à Monaco.

Une audience a été accordée à S.E.R. le Cardinal FILONI à l'issue de laquelle S.A.S. le Prince Souverain a été élevé par le Grand Maître à la dignité de «Chevalier de Collier» en Sa qualité de Grand Protecteur de l'Ordre.

Dans le prolongement de la visite effectuée à Monaco par S.E.R. le Cardinal Pietro PAROLIN, M. Laurent ANSELMi, s'est rendu à Rome le 26 novembre où il a été reçu par le Secrétaire d'État, et a rencontré Monseigneur Paul Richard GALLAGHER, Secrétaire pour les Relations avec les États ainsi que Sœur Alessandra SMERILLI, Secrétaire du Dicastère pour le service du développement humain intégral.

M. Laurent ANSELMi a en outre été convié par S.E.R. le Cardinal Fernando FILONI à une réunion faisant suite à sa visite à Monaco.



M. Laurent ANSELMi et S.E.R. le Cardinal Fernando FILONI, Grand Maître de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem ©DR

Enfin, l'Ambassade a mené les préparatifs de divers événements devant se dérouler en 2022 dont l'organisation d'une conférence en Principauté sur les questions de bioéthique par Monseigneur Vincenzo PAGLIA, Président de l'Académie Pontificale pour la Vie et la Commémoration du Centenaire du Prince Albert I^{er}, devant marquer une étape importante dans la coopération entre les Archives du Palais Princier et la Secrétairerie d'État.

D PRINCIPAUTÉ DE LIECHTENSTEIN

S.E. Mme Carole LANTERI a accompagné S.A.R la Princesse de Hanovre aux obsèques de la Princesse Marie de Liechtenstein, qui se sont déroulées à Vaduz, le 28 août.

E MISSION AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

Au mois de mai, S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a présenté ses Lettres de créance à Mme Ursula VON DER LEYEN, Présidente de la Commission européenne. Cette cérémonie est venue compléter la procédure d'accréditation de l'Ambassadeur initiée en mars 2020 avec la présentation de ses Lettres de créance à M. Charles MICHEL, Président du Conseil européen.

Par ailleurs, l'Ambassadeur a effectué des démarches auprès de la Commission Européenne pour obtenir la reconnaissance par l'UE du certificat numérique sanitaire de Monaco, facilitant à ses détenteurs la circulation sur le territoire de l'Union.



Mme Ursula VON DER LEYEN et
S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI

F BELGIQUE

Au mois de juillet, l'Ambassade a réuni les Consuls honoraires de Monaco en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Cette rencontre avait pour objectif de dynamiser les relations bilatérales de Monaco avec les trois Pays au travers du réseau consulaire, en présentant les priorités du Gouvernement Princier ainsi que les actions programmées par l'Ambassade.



S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI
entourée des membres
du Corps consulaire du Benelux

Dans le cadre du renforcement des relations bilatérales avec le Royaume de Belgique, l'Ambassadeur a effectué des visites protocolaires auprès des Gouverneurs et autorités des provinces belges dont MM. Hervé JAMAR, Gouverneur de la province de Liège, Denis MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur, Tommy LECLERCQ, Gouverneur de la Province de Hainaut et Jean-Claude MARCOURT, Président du Parlement de Wallonie.

Sous l'égide de l'Ambassadeur, le MEB a organisé une mission économique à Anvers fin septembre en présence du Consul Général honoraire de Monaco et de MM. Michel DOTTA et Guillaume ROSE, du Consul de Belgique à Monaco, et du Président du Club des Entrepreneurs Monégasque en Afrique (CEMA). Deux accords de partenariat ont été signés entre le MEB et la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture Belgique, Luxembourg, Afrique, Caraïbes, Pacifique (CBL-ACP) ainsi qu'entre le CEMA et la CBL-ACP. La mission a également permis des sessions de networking et la visite des locaux d'Euport et du Antwerp World Diamond Center.



La Délégation monégasque à l'occasion de la mission économique à Anvers

Enfin, en octobre l'Ambassadeur s'est entretenue avec M. Jeroen COOREMAN, Directeur général a.i. de la Direction générale des Affaires bilatérales du Service public fédéral des Affaires étrangères, et a échangé sur les activités de l'Ambassade et les relations bilatérales entre Monaco et la Belgique.

G PAYS-BAS

Dans le cadre de ses activités multilatérales, S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ s'est rendue à la session d'ouverture, à la Haye, de la Conférence de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC), où elle a notamment renouvelé le soutien financier de la Principauté au Fonds spécial pour les missions de l'Organisation menées en Syrie.

H LUXEMBOURG

Début juillet, S.E. Mme Isabelle BERRO AMADEÏ a rencontré M. Jean-Louis THILL, Directeur adjoint de la Direction des Affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché. Ont été notamment abordés la coopération avec les autorités luxembourgeoises en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme, rappelant la visite à Luxembourg du SICCFIN en décembre 2020, ainsi que l'état d'avancement des négociations portant sur l'accord d'association avec l'UE.



S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ et M. Jean-Louis THILL

L'Ambassadeur a accompagné le 15 juillet à Luxembourg, S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'État, qui a signé avec M. Xavier BETTEL, Premier Ministre du Grand-Duché, un accord bilatéral portant sur l'hébergement des données sensibles de la Principauté.

Cette rencontre a également été l'opportunité pour les deux délégations d'avoir un échange sur les plans de relance économique post-Covid, en privilégiant trois axes majeurs que les deux pays ont en commun : disposer d'un État modernisé, proposer une économie attractive et durable et réussir sa transformation numérique.



S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'État et M. Xavier BETTEL, Premier Ministre du Grand-Duché du Luxembourg lors de la signature de l'accord.
©SIP / JC Verhaegen

I SUISSE / REPRÉSENTATION PERMANENTE AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

La question des relations entre la Suisse et l'UE a été marquée par le rejet du projet d'accord-cadre par le Conseil fédéral.

En raison des mesures sanitaires, les travaux de la Mission se sont concentrés sur l'activité multilatérale, en prenant part aux nombreuses sessions en visioconférence avec les Organisations internationales basées à Genève. La pandémie de Covid-19 a été au cœur des discussions de l'Organisation mondiale de la Santé. L'Ambassadeur a notamment participé aux négociations visant au lancement de la vaccination contre le Covid-19 et pour la mise en œuvre opérationnelle du programme COVAX avec les premières distributions de vaccins.

L'Ambassadeur a pris part, au mois de juillet, à la Réunion d'information sur la santé et le changement climatique, qui avait pour objectif de présenter aux Etats membres les contributions de l'OMS à la 26^{ème} Conférence des Parties de la Convention « Climat ».

La Mission a également participé à la 74^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) portant sur la mise en place des outils nécessaires au renforcement de l'OMS dans son processus de prévention et de riposte aux urgences sanitaires. Au début du mois de décembre, la session extraordinaire de l'Assemblée Mondiale de la Santé s'est conclue par l'adoption consensuelle d'une décision relative à la création d'un organe intergouvernemental de négociations en vue d'un instrument international sur la préparation et la riposte aux urgences sanitaires, comprenant le renforcement du Règlement sanitaire international (RSI). Cette décision a été coparrainée par 120 États, dont la Principauté de Monaco.

Enfin, la Principauté de Monaco a adhéré au Groupe d'amis de Genève sur l'élimination du harcèlement sexuel (GOFESH). Madame Kelly T. CLEMENTS, Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies pour les réfugiés, a salué la création du GOFESH, en précisant que le soutien des gouvernements était indispensable pour mener à bien cette politique de tolérance zéro.

J GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD

L'activité de l'Ambassade a été fortement influencée par la sortie définitive du Royaume-Uni de l'Union Européenne le 1^{er} janvier 2021. Cette situation s'est vue en outre compliquée par la persistance de la crise sanitaire, dont la sévérité a ralenti les échanges entre la Grande Bretagne et la Principauté. À la fin de la période de transition du Brexit, l'Ambassade a dédié son activité à l'information, au soutien et à l'accompagnement des ressortissants monégasques et britanniques concernés par le durcissement des mesures aux frontières. La mise en œuvre des nouvelles mesures régissant les relations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne a conduit des britanniques ayant des liens familiaux forts à Monaco, ayant jusque-là circulé librement entre les deux pays sans pour autant en devenir résidents, à devoir faire face aux nouvelles démarches visant à l'obtention de visas. En conséquence, l'Ambassade a fourni aux ressortissants britanniques un accompagnement individualisé de façon à leur apporter des réponses personnalisées.

À partir du mois de septembre, la réouverture des universités britanniques a suscité un nouvel élan d'intérêt des jeunes monégasques et a conduit à la relance des demandes de visas étudiants. L'Ambassade a porté une attention particulière à ces demandes et procédé à la mise à jour des informations délivrées aux étudiants en raison de nouveaux critères introduits dans la délivrance des visas britanniques, post-Brexit, notamment ceux de long-séjour.

Les répercussions de la séparation anglo-européenne se sont également étendues aux sociétés monégasques, pour lesquelles l'accès au personnel britannique est devenu plus complexe notamment dans les secteurs juridique, immobilier et bancaire, qui comportent un grand nombre de personnels qualifiés étrangers. L'un des problèmes soulevés par le Brexit s'avère également être l'absence de visas permettant aux citoyens britanniques de combiner emploi à Monaco et résidence en France. L'Ambassadeur a assuré le suivi de cette situation, en collaboration avec les professionnels de la place afin de limiter l'impact de ces nouvelles mesures sur l'attractivité de la Principauté.

Début novembre, s'est tenue à Glasgow la 26^{ème} Conférence des Parties à la Convention « climat », le Royaume-Uni en étant le co-organisateur avec l'Italie. Dans le cadre de la préparation du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements, l'Ambassadeur a supervisé l'aspect protocolaire de la visite de S.A.S. le Prince Souverain et de la délégation monégasque et assuré la liaison avec le Ministère des Affaires étrangères britannique. Lors du Sommet, S.A.S. le Prince Souverain, accompagné par S.E. Mme Evelyne GENTA, a rencontré le Premier Ministre britannique M. Boris JOHNSON et assisté au lancement par les Etats-Unis et l'Union Européenne du Pacte mondial sur le méthane, le « Global Methane Pledge ».



S.A.S. le Prince Albert II de Monaco à la COP26

En parallèle, S.E. Mme Evelyne GENTA a apporté son concours aux déplacements de personnalités à Dubaï, en amont de l'ouverture de l'Exposition. À cette fin, elle a entretenu des contacts étroits avec l'Ambassadeur des Emirats Arabes Unis à Londres. Ainsi, au mois de mars, S.E. M. le Ministre d'État, s'est rendu à Dubaï et a notamment assisté à la mise en route des panneaux photovoltaïques alimentant le pavillon de Monaco. À l'initiative de l'Ambassadeur, il a également rencontré le Président de la Sharjah Investment and Development Authority et le Président de la Chambre de Commerce de Dubaï.

Enfin, l'Ambassadeur s'est rendue aux Emirats afin de préparer la visite officielle de S.A.S. le Prince Souverain, lors de la Journée Nationale monégasque.

K PORTUGAL

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la situation atypique engendrée par la pandémie. C'est dans ce contexte que s'est déroulée, le 24 janvier, l'élection présidentielle qui a vu le Président sortant, M. Marcelo REBELO de SOUSA, être reconduit dans ses fonctions pour un second mandat, avec 60% des voix.

Dans le cadre des mesures restrictives s'appliquant aux déplacements internationaux, l'Ambassade a conseillé durant cette période les voyageurs monégasques et a apporté son assistance au déplacement du Régisseur des collections du Nouveau Musée National de Monaco, venu au Portugal afin de convoier en Principauté l'œuvre *Le Grand herbier d'ombres*, de l'artiste Lourdes de CASTRO, en provenance du Musée d'Art, d'Architecture et de Technologie (MAAT) de Lisbonne.

Au terme de nombreux échanges avec le Ministère des Affaires étrangères, les Autorités portugaises reconnaissent désormais les passeports de service délivrés par les Autorités monégasques. L'Ambassade a fait parvenir au Ministère des Affaires étrangères les spécimens des nouveaux passeports délivrés par Monaco afin de faciliter la venue des délégations monégasques.

Par ailleurs, S.E. M. Henrique de POLIGNAC MASCARENHAS de BARROS a continué à participer à la préparation de l'Exposition, au Museu de Marinha de Lisbonne, qui rendra hommage, d'octobre à décembre 2022, à l'amitié des Souverains océanographes, le Prince Albert I^{er} et le Roi Dom Carlos de Portugal. Le Président du Gouvernement de la Région autonome des Açores, M. José Manuel BOLIEIRO, a été informé du déplacement de S.A.S. le Prince Souverain, le 13 octobre, sur l'île de São Miguel afin d'inaugurer une première exposition au Musée Carlos Machado. Par la suite, l'Ambassadeur a, en collaboration avec le Comité, préparé le déplacement de S.A.S. le Prince Souverain à Lisbonne pour l'inauguration de l'Exposition illustrant les campagnes scientifiques de Son Trisaïeul en territoire portugais, à Madère et aux Açores.

Au niveau culturel et académique, l'Ambassadeur a représenté la Principauté à plusieurs événements dont :

- La cérémonie d'attribution du titre de Docteur Honoris Causa à Mme Leonor BELEZA, ancienne ministre de la Santé du Portugal et Présidente de la Fondation CHAMPALIMAUD dédiée à la recherche biomédicale avancée, thématique également développée en Principauté.
- La visite de l'exposition « *Visões de Dante: O Inferno segundo Botticelli* », au Musée Calouste Gulbenkian, à l'occasion des 700 ans de la mort de Dante Alighieri, à l'invitation de la Nonciature Apostolique et de l'Ambassade d'Italie ;
- La visite, au Palais da Ajuda de l'exposition sur la Reine Dona Maria II du Portugal à l'invitation du Président de la République.

Par ailleurs, l'Ambassadeur a été invité à la cérémonie de prise de fonction du nouveau Maire de Lisbonne, M. Carlos MOEDAS, ancien Commissaire européen à la Recherche, à la Science et à l'Innovation, l'intéressé ayant fait part de tout son intérêt pour les commémorations devant se dérouler en 2022 à Lisbonne.



Enfin, l'Ambassadeur a accueilli au mois d'octobre la délégation de Peace and Sport dans le cadre de la récompense attribuée au Plan national pour l'éthique dans le sport (NPES) du gouvernement portugais. Le programme, dont ont bénéficié 350.000 enfants, s'articule autour des valeurs d'éthique et de paix.

S.E. M. Henrique de POLIGNAC DE BARROS, Ambassadeur de Monaco au Portugal, en compagnie du Maire de Lisbonne, M. Carlos MOEDAS, le jour de son investiture à l'Hôtel de Ville

L ESPAGNE

Au mois de janvier, S.E. Mme Catherine FAUTRIER-ROUSSEAU a présenté à Sa Majesté le Roi d'Espagne Felipe VI ses Lettres de Créance. La cérémonie s'est déroulée au Palais Royal et a été suivie d'un entretien en présence de la Ministre des Affaires étrangères, de l'Union Européenne et de la Coopération, Madame Arancha GONZALES LAYA.

Lors de la rencontre, ont longuement été évoqués les défis à relever pour les générations futures en matière de protection de l'environnement ainsi que les collaborations pouvant être menées entre Monaco et l'Espagne, S.M. le Roi Felipe VI, partageant avec S.A.S. le Prince Souverain la même approche de l'impact de la pollution sur les écosystèmes ainsi que sur les populations.



Sa Majesté Le Roi d'Espagne Felipe VI
et S.E. Mme Catherine FAUTRIER-ROUSSEAU

L'Ambassadeur a rencontré la Présidente du Sénat, Mme Pilar LLOP CUENCA et un déjeuner de travail a été organisé en vue de la préparation de la Commémoration du Centenaire de la disparition du Prince Albert I^{er}.

Au mois d'octobre, le MEB s'est rendu dans la capitale espagnole pour préparer une mission économique en Espagne en 2022. À cette occasion, l'Ambassadeur a organisé une rencontre entre les représentants du MEB et la Présidente de la Confédération espagnole des entreprises (CEOE).

En juillet, l'Ambassade a organisé sa traditionnelle réunion regroupant les Consuls de Monaco en Espagne. La situation économique de chacune des circonscriptions des Consuls ainsi que le bilan des conséquences de la pandémie dans les différents secteurs d'activités du pays ont été abordés. L'Ambassadeur a présenté aux Consuls la célébration de la première Journée internationale de la Méditerranée (28 novembre) créée par l'Union pour la Méditerranée (UpM), ainsi que l'agenda des événements prévus au cours de l'année 2022, année qui sera marquée par les commémorations, à Madrid et en Cantabrie, du Prince Albert I^{er} et la venue de la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.

L'Ambassadeur a aussi assisté aux réunions et conférences de l'UpM, et à la réunion du Conseil des Gouverneurs de la Fondation Ana Lindh.

Elle a également représenté la Principauté au Women Business Forum de l'UpM sur le thème de la numérisation, outil majeur pour l'autonomisation des femmes et leur insertion sur le marché du travail.

L'Ambassadeur a organisé avec l'Instituto de Empresa et l'UpM une conférence « *Quel Futur pour la Mer Méditerranée ? Le défi de la protection de son environnement* ». Un message de S.E.M. Bernard FAUTRIER, Conseiller de S.A.S. le Prince Souverain pour les questions environnementales, a été diffusé à cette occasion.

En novembre, M. Laurent ANSELMi a participé au 6^{ème} Forum régional de l'UpM ouvert par M. José Manuel ALBARES BUENO, nouveau Ministre espagnol des Affaires étrangères de l'Union européenne et de la Coopération.

M ALLEMAGNE

En juin, l'Ambassade a organisé, une visioconférence réunissant les membres du Corps consulaire accrédité en Allemagne, en Autriche et en Pologne. S.E. M. Frédéric LABARRERE et ses collaborateurs ont eu l'occasion de présenter aux Consuls les faits marquants intervenus à Monaco en 2021 ainsi que les principales mesures sanitaires et de soutien économique mises en œuvre par le Gouvernement. Chaque Consul a pu évoquer les situations rencontrées dans sa circonscription et les activités menées au profit de la Principauté, en dépit des contraintes. Enfin, des échanges sont intervenus avec le Monaco Private Label, le Directeur du Tourisme et des Congrès et le MEB.

Par la suite, l'Ambassade a accueilli S.A.S. le Prince Souverain lors de Son déplacement à Kiel, en septembre, dans le cadre des Commémorations du Centenaire de la disparition du Prince Albert I^{er}. S.A.S. le Prince Albert II a été reçu par M. Daniel GÜNTHER, Ministre-Président du Land de Schleswig-Holstein et par M. Ulf KÄMPFER, Maire de la ville de Kiel. Il a dévoilé dans le Yacht Club historique une plaque commémorant les voyages du Prince Albert I^{er}. Le Prince Souverain a aussi visité l'Institut GEOMAR, Institut allemand de sciences marines, où après une allocution sur l'engagement scientifique de Son Trisaïeul, Il a assisté au lancement du drone sous-marin autonome, baptisé « Albert I^{er} ».

L'Ambassade a contribué à la venue en Principauté de M. Rafael Mariano GROSSI, Directeur Général de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), et de nombreux Ambassadeurs des pays membres de l'Organisation Internationale, pour la célébration du 60^e anniversaire des Laboratoires de l'Environnement. Au cours de sa visite, M. GROSSI a été convié à un déjeuner organisé à la Résidence du Ministre d'État, en présence de S.A.S. le Prince Souverain. Les représentants de l'AIEA se sont félicités de la collaboration entre l'Agence et Monaco. Lors de l'événement au Musée Océanographique, le rôle éminent de la Principauté en matière de promotion et de préservation de l'environnement marin a été notamment souligné par M. GROSSI. Une réception a été donnée par M. Laurent ANSELMi, qui a salué le travail des Laboratoires, actuellement dirigés par une ressortissante monégasque, Mme Florence DESCROIX-COMANDUCCI.

Enfin, M. Laurent ANSELMi, accompagné de S.E. M. Frédéric LABARRERE, a participé à la 28^{ème} réunion du Conseil Ministériel de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, à Stockholm.

N POLOGNE

En juillet, S.E. M. Frédéric LABARRERE a présenté ses Lettres de créance à M. Andrzej DUDA, Président de la République de Pologne. L'entretien qui a suivi a porté sur la situation géopolitique en Europe de l'Est, alors que la Pologne présidera l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe en 2022, ainsi que sur le rôle important du multilatéralisme dans l'instauration d'un monde plus sûr. Une réunion de travail a également été organisée avec M. Tomasz WARDYNSKI, Consul honoraire de Monaco en Pologne.

Le Musée d'État Auschwitz-Birkenau a organisé le 27 janvier les cérémonies du 76^{ème} anniversaire de la libération du Camp éponyme. S.E. M. Frédéric LABARRERE a participé au débat sur le thème : « L'influence de la guerre et de l'Holocauste sur la formation de l'identité d'un enfant ».



S.E. M. Frédéric LABARRERE et M. Andrzej DUDA

O RUSSIE

Au cours de l'année, S.E. Mme Mireille PETTITI-MARTINI a continué, depuis Monaco, à maintenir des contacts privilégiés avec les Autorités russes et les entités monégasques souhaitant développer des opérations de promotions en Russie, notamment le MEB et la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo. Elle a, notamment, rencontré le Recteur de la Paroisse des Saints Martyrs Royaux de la Principauté de Monaco, l'Archiprêtre Vadim ZAKREVSKY afin d'évoquer les sujets liés aux relations inter-orthodoxes contemporaines et à la mise en œuvre d'initiatives communes dans le domaine culturel.

L'Ambassadeur s'est entretenu avec le Chef de l'Agence Consulaire Russe à Villefranche, responsable de la délivrance des visas en faveur des ressortissants et résidents monégasques.

En avril, l'Ambassadeur s'est rendu à Moscou pour rencontrer ses interlocuteurs du Ministère des Affaires étrangères en charge des affaires de Monaco. Cette réunion a donné lieu à l'évocation de plusieurs dossiers bilatéraux, notamment l'évolution de la négociation de l'accord relatif à la reconnaissance réciproque des études, des qualifications et des grades universitaires. Grâce à ces échanges cet Accord a pu être signé par M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Intérieur par L. Pyotr KUCHERENKO, Vice-Ministre des Sciences et de la Formation supérieures de Russie.



S.E. M. Pierre DARTOUT, M. Pyotr KUCHERENKO, S.E. Mme Mireille PETTITI-MARTINI, Mme Ekaterina SEMENIKHINA, M. Nikolay KASIMOV et M. Ilya GOUROV de la Société russe de géographie

À l'occasion de la célébration du 15^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux Etats, l'Ambassade a fait publier un article dans la revue « Diplomat », destinée au corps diplomatique en poste à Moscou.

À l'invitation M. Viatcheslav FETISOV, Ambassadeur de Bonne Volonté pour la Russie du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, S.E. Mme PETTITI-MARTINI a participé, le 23 juin à Moscou, au dîner destiné à sensibiliser les Ambassadeurs étrangers à la protection de l'environnement et aux dangers du réchauffement climatique. Un message vidéo de S.A.S. le Prince Souverain a été diffusé à cette occasion.

L'Ambassadeur s'est rendu à Saint-Petersbourg et Moscou avec le Directeur général du MEB en vue de préparer des opérations de promotion culturelle et économique. L'Ambassadeur a rencontré à Moscou le Consul Général de France, M. Patrice SERVANTIE, et a donné un dîner de présentation de la Principauté réunissant le Consul Général de Monaco à Moscou, M. Guillaume ROSE et des personnalités des mondes économique et universitaire russes.

P CONSEIL DE L'EUROPE

Les activités du Conseil de l'Europe ont continué à s'adapter au format des visioconférences. Au sein du Comité des Ministres, trois pays ont assuré la Présidence en 2021 : l'Allemagne, la Hongrie et l'Italie.

L'Ambassadeur Rémi MORTIER a assumé la Présidence du Groupe de Rapporteurs sur les Relations Extérieures et a travaillé à la préparation de la Session Ministérielle de Hambourg, au renforcement de la coopération pratique entre le Conseil de l'Europe, l'UE, l'OSCE et les Nations Unies ainsi que sur l'accroissement de sa contribution aux objectifs de développement durable (ODD). M. Laurent ANSELMINI s'est exprimé à cette occasion sur les 12 priorités du Cadre Stratégique quadriennal de la Secrétaire Générale.

S.A.S. le Prince Albert II a pris part au 9^{ème} Forum Mondial de la Démocratie sur la thématique « *La démocratie au secours de l'environnement ?* ».

Le Secrétaire d'État, Directeur des Services Judiciaires, M. Robert GELLI, s'est rendu au Conseil de l'Europe en septembre et s'est entretenu avec Mme Marija PEJČINOVIĆ BURIC, Secrétaire Générale et M. Robert SPANO, Président de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH).

En octobre, le Consul de Monaco à Budapest a accueilli M. Robert GELLI, accompagné par S.E. M. Rémi MORTIER, à l'occasion de leur venue à la Conférence des Ministres de la Justice à Budapest, laquelle avait pour thème « Technologies numériques et intelligence artificielle, nouveaux défis pour la justice en Europe ».

2 | Aux Amériques

A ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

L'année a été marquée par la prestation de serment, le 20 janvier 2021, du Président élu Joe BIDEN.

S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE a entretenu des contacts réguliers avec ses interlocuteurs au Département d'État notamment dans les domaines de l'environnement, de l'espace et de la condition des femmes. Ces derniers lui ont donné l'occasion d'organiser un échange en ligne entre S.E. Mme Kelley CURRIE, Ambassadeur extraordinaire des Etats-Unis chargée de la condition féminine, et un groupe de femmes Ambassadeurs en poste à Washington. Ces discussions ont porté sur le Programme des Nations Unis "*Femmes, Paix et Sécurité*" (FPS), et sur l'Initiative pour le développement et la prospérité des femmes dans le monde (W-GDP) lancée en 2019 par l'administration américaine visant à faire progresser l'autonomisation économique des femmes.

L'Ambassade a été associée au 100^{ème} anniversaire du "*Discours sur l'Océan*", exposé visionnaire du Prince Albert I^{er} sur l'importance de la conservation des fonds marins, prononcé en 1921 devant l'Académie des Sciences américaine. S.A.S. le Prince Albert II a été invité à intervenir lors de la Cérémonie de remise des Prix de l'Académie devant un parterre de personnalités scientifiques internationales.

L'Ambassadeur a donné une réception en l'honneur de la remise au Dr. Enric SALA, écologiste mondialement connu, de la Hubbard Medal, prestigieuse distinction de la National Geographic Society. Le Washington Power Group, rassemblant 15 femmes Ambassadeurs, a participé à l'événement à l'occasion de la publication du livre du Dr. SALA intitulé "*The Nature of Nature : Why We Need the Wild*".



S.E. Mme Maguy
MACCARIO DOYLE
aux côtés du
Dr. Enric SALA

S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE a organisé un dîner en l'honneur du Sénateur américain M. Bill NELSON, leader de longue date de l'exploration spatiale et personnalité qui a régulièrement apporté son concours à l'organisation de l'événement "*Pionniers et Innovateurs de notre temps*", forum biennal de l'espace organisé par l'Ambassadeur en Principauté. Il a été nommé Administrateur de la NASA en mai 2021.

Enfin, l'Ambassade a participé au Festival culturel de la Francophonie. La Principauté était représentée dans deux catégories (documentaire et poésie) par deux courts métrages dont celui intitulé "*Rencontres en Arctique*", réalisé par Mme Cristiana BONTEMPS en collaboration avec la Fondation Prince Albert II et deux compositions de la poétesse monégasque Mme Sabine PEGLION.

B REPRÉSENTATION PERMANENTE DE MONACO AUPRÈS DE L'ONU À NEW-YORK

Pour la deuxième année consécutive, les restrictions liées à la pandémie ont engendré pour l'ONU et ses délégations le recours au télétravail. Néanmoins, jusqu'à l'apparition du variant Omicron en fin d'année, des réunions au Siège de l'Organisation ont pu avoir lieu.

La 75^{ème} session de l'Assemblée générale, présidée par S.E. M. Volkan BOZKIR (Turquie) s'est tenue en virtuel. Les travaux du Groupe régional des Etats d'Europe occidentale (WEOG), sous la présidence de S.E. Mme Isabelle PICCO, ainsi que ceux du Processus informel sur les océans et le Droit de la mer, dont Monaco a assuré la vice-présidence, ont aussi eu lieu en format virtuel. Monaco assurant l'une des 21 vice-présidences de la 75^{ème} session de l'Assemblée générale, S.E. Mme Isabelle PICCO a ainsi dirigé cinq séances plénières : le Rapport de la Cour Internationale de Justice, la Réunion sur le VIH/SIDA, la Réunion sur les pays à revenu intermédiaire, celle sur les conflits prolongés dans la région du groupe GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldavie) et leurs incidences sur la paix mondiale, la sécurité et le développement et enfin celle sur le renforcement du Conseil économique et social.

La délégation est intervenue au sein de la Commission du développement social et de la Commission de la condition de la femme. Le travail de la Délégation au sein de nombreuses Commissions est détaillé plus loin dans le rapport.

S'agissant de la thématique du sport au service du développement et de la paix, il est à noter que l'Ambassadeur a organisé la présentation de Peace and Sport et de l'application mobile que l'association a développée au Groupe des Ambassadeurs Francophones.

Enfin, en qualité de membre du Groupe des amis sur le climat et la sécurité, la Mission a participé au Gala de l'Association des correspondants de presse de l'ONU (UNCA) pour laquelle Monaco attribue le prix du meilleur reportage sur le changement climatique depuis 2009. Ainsi lors de la soirée de remise des prix du 21^{ème} Concours de l'UNCA, en présence du Secrétaire Général de l'Organisation, S.E. Mme Isabelle PICCO a remis le *Prix Prince Albert II* à quatre journalistes féminines pour leurs reportages sur le changement climatique.

C CANADA

S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE a soutenu la programmation d'un Mebinaire, en collaboration avec S.E. Mme Isabelle HUDON, Ambassadeur du Canada à Monaco et Mme Michèle BOISVERT, Déléguée Générale du Québec à Monaco, visant à présenter les différentes opportunités offertes par la destination Canada auprès des entrepreneurs de la Principauté. Cette mission économique en ligne fut un prélude à un futur déplacement des entrepreneurs monégasques au Canada.

3 | En Asie et dans le Pacifique

A CHINE

L'activité de l'Ambassade a été fortement contrainte par les mesures sanitaires drastiques mises en place par les autorités chinoises

S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON, nommée en août 2020 Ambassadeur de Monaco auprès de la République Populaire de Chine, a pu s'y rendre en octobre, en qualité d'Ambassadeur désigné, afin de remettre les copies figurées de ses Lettres de créance au Directeur Général du Département du Protocole du Ministère des Affaires étrangères. Dans le courant de l'année 2022 une date devrait être proposée par le Ministère des Affaires étrangères chinois, afin de lui permettre de présenter ses Lettres de créance au Président XI Jinping.



S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON et M. HONG Lei

L'Ambassadeur a rencontré le Responsable du Département Europe en charge des relations avec la Principauté. Ont été mis en avant les domaines de coopération bilatérale entre les deux pays, tels que l'environnement, le sport, l'économie, le tourisme et la culture.

Lors de son déplacement en Chine, l'Ambassadeur a représenté la Principauté à la première session de la 15^{ème} Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique de l'ONU, organisée à Kunming, ainsi qu'au 2^{ème} sommet mondial des Nations Unies sur les Transports Durables, qui s'est tenu à Beijing. M. Laurent ANSELMY y a délivré un message vidéo diffusé lors de la séance plénière.

B AUSTRALIE

Les mesures de restriction mises en place aux frontières australiennes ont fortement réduit l'activité de l'Ambassade depuis l'apparition de la pandémie en mars 2020. Les Autorités australiennes ont proposé de procéder à une accréditation de l'Ambassadeur de Monaco par visioconférence. Ce format a été une première dans les annales diplomatiques monégasques. Ainsi l'Ambassadeur a pu remettre, lors de la cérémonie organisée le 22 février, ses Lettres de Créance à l'Honorable Sir David HURLEY, Gouverneur Général du Commonwealth d'Australie. L'Ambassadeur a souligné auprès du Gouverneur Général l'excellence des relations existant entre les deux Pays, rappelant les préoccupations communes s'agissant notamment de l'environnement et de la protection des océans.

En décembre, avec le soutien de l'Institut Océanographique de Monaco et des Explorations de Monaco, a été organisée, à Melbourne, la projection du film «Alick et Albert», racontant la rencontre entre S.A.S. le Prince Albert II et l'artiste australien Alick TIPOTI, unis par un engagement commun pour la protection des océans et la lutte contre le changement climatique.

À l'issue de la projection, le Consul Général de Monaco à Melbourne a animé un débat sur le message universel de paix, de tolérance et d'harmonie entre l'Humanité et l'Océan mis en lumière par le film.

C KAZAKHSTAN

Au regard de la crise sanitaire, S.E. Mme Evelyne GENTA n'a pas pu se rendre au Kazakhstan. Néanmoins, l'Ambassadeur a maintenu des contacts avec les autorités kazakhes via son homologue à Londres ainsi qu'avec le Consul de Monaco au Kazakhstan.

L'Ambassadeur a visité le Pavillon Kazakh à l'Exposition de Dubaï, et a échangé avec son Commissaire général au sujet de l'influence du succès de l'Exposition Internationale d'Astana/Noursoultan sur la présente édition.



S.E. Mme Evelyne GENTA au Pavillon du Kazakhstan à l'Expo Dubai 2020

D JAPON

Durant l'année 2021, aucun déplacement n'a été possible. S.A.S. le Prince Albert II a pu néanmoins prendre part aux Jeux Olympiques de Tokyo, accompagné d'une délégation restreinte, conformément aux décisions prises par les autorités japonaises et le Comité International Olympique.

Ainsi, les actions de l'Ambassadeur, S.E. M. Patrick MEDECIN, se sont concentrées en Principauté :

- lors de la remise par S.E. M. Junichi IHARA, Ambassadeur du Japon à Monaco, du certificat d'honneur du Ministère des Affaires Etrangères à Monsieur Cédric BISCAY, président co-fondateur de la société monégasque Shibuya Productions, en reconnaissance de ses actions en faveur du rapprochement culturel entre les deux pays ;
- lors de la seconde édition du salon *Made in Japan in Monaco*, en décembre au Grimaldi Forum, qui a permis de dévoiler certaines facettes de la culture et des produits traditionnels du Japon au public monégasque.

E INDE

L'activité de l'Ambassadeur s'est concentrée en Principauté. Sous son égide et celle de l'Ambassade de l'Inde à Monaco, le MEB a organisé une «E-Mission», le 16 mars avec son homologue indien, l'Indo-French Chamber of Commerce and Industry (IFCCI).

Enfin, la collaboration entre le Yacht Club de Monaco (YCM) et l'Ambassadeur a permis d'identifier une université indienne qui participera en 2022 au Monaco Energy Boat Challenge, le Kumaraguru College of Technology.

The image features a grayscale aerial photograph of the Monaco coastline and harbor, showing buildings, a marina with boats, and the sea. A large, semi-transparent purple rectangular overlay covers the right and bottom portions of the image, serving as a background for the text.

LES ACTIVITÉS
MULTILATÉRALES :
PRÉSENCE
DE MONACO
AU SEIN DES
INSTANCES
INTERNATIONALES

O.N.U. – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A 76^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - SEMAINE MINISTÉRIELLE

S.E. M. Abdulla SHAHID (Maldives) a été élu en tant que Président de la 76^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies. M. Antonio GUTERRES a, quant à lui, était reconduit au poste de Secrétaire Général de l'ONU.

Le débat général de la 76^{ème} session de l'Assemblée Générale s'est déroulé du 21 au 27 septembre 2021.

S.A.S. le Prince Albert II y a pris part virtuellement et a notamment fait valoir la gestion rigoureuse de la crise sanitaire par Son Gouvernement et le soutien apporté à la population et aux entreprises de la Principauté. Il a, en outre, formulé le souhait d'une reconstruction post-Covid verte, durable et fondée sur la nature. Par ailleurs, S.A.S. le Prince Souverain a aussi insisté sur l'importance du multilatéralisme, du développement du numérique, de la contribution du sport à la réalisation des ODD, de la lutte contre les changements climatiques et de la protection des océans.

De nombreuses réunions se sont également déroulées tout au long de la semaine de haut niveau :

Le 20 septembre 2021, marquant le début de la semaine de haut niveau, l'événement intitulé « coup de projecteur sur les ODD » a été l'occasion pour le Secrétaire Général de l'ONU de lancer cinq appels à une action urgente : mettre fin à la pandémie, notamment en fixant l'objectif de vacciner 70 % de la population mondiale d'ici la mi-2022 ; investir dans une reprise durable et équitable ; garantir l'égalité des droits pour les femmes et les filles ; s'engager à atteindre des émissions nettes nulles d'ici à 2050 et mobiliser 100 milliards de dollars par an pour l'action climatique.

Le 23 septembre, le Secrétaire Général a convoqué un Sommet inédit sur les systèmes alimentaires autour de cinq pistes d'action avec le souhait de sensibiliser le public mondial sur la façon dont nous produisons, consommons et voyons les aliments. L'événement a permis de mobiliser la communauté internationale pour réaffirmer la volonté de chacun de lutter contre la faim et la malnutrition. M. Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, a rappelé l'engagement de la Principauté en faveur de la mise en œuvre de l'ODD n° 2, de la Décennie sur la nutrition et de la Décennie sur l'agriculture familiale. À cette occasion, il a également annoncé le soutien de Monaco à la « Coalition pour les repas scolaires : nutrition, santé et éducation pour tous les enfants ».

Les efforts de la communauté internationale pour un monde dénucléarisé ont été mis en lumière le 23 septembre à l'occasion de la 12^e Conférence sur la promotion de l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (T.I.C.E.N.) et le 28 septembre lors de la Journée internationale pour l'élimination des armes nucléaires.

Enfin le 24 septembre a eu lieu le dialogue de haut niveau sur l'énergie. Avec pour objectif d'accroître l'ambition et d'accélérer l'action vers la réalisation de l'ODD n° 7 pour une énergie propre, durable et abordable, cet événement a permis d'identifier des actions concrètes mises en œuvre par les Etats membres et de générer des pactes énergétiques.

PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES

L'actualité internationale a été marquée, entre autres, par les coups d'état au Myanmar, au Mali et en Guinée, les 10 ans du conflit syrien, la famine au Yémen, les attaques terroristes islamistes en Afrique, la montée des tensions à la frontière ukrainienne, les atteintes aux libertés fondamentales en Biélorussie, la crise migratoire à la frontière entre ce pays et la Pologne, l'embrasement soudain de la crise israélo-palestinienne en mai 2021, le retrait des troupes américaines d'Afghanistan et la reconquête du pouvoir par les Talibans.

La situation au Moyen-Orient a nécessité une attention particulière à l'aune des dernières élections en Israël (M. Naftali BENNETT) et en Iran (M. Ebrahim RAISI), et de leurs conséquences sur l'Accord de Vienne sur le nucléaire iranien ou les relations avec les puissances sunnites.

A CONFLITS ET ZONES D'INSTABILITÉ

Géorgie

À l'ONU, Monaco a co-parrainé la résolution intitulée « *Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie)* », adoptée le 16 juin 2021. Monaco a soutenu les Déclarations de l'UE sur les 23^{ème} et 24^{ème} rapports semestriels de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur la situation en Géorgie en mars et novembre 2021. L'UE a appelé la Russie à exécuter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme liés au conflit en Géorgie, exprimé sa préoccupation quant à la détérioration de la situation des droits de l'Homme et sécuritaire en Abkhazie et en Ossétie du Sud et a appelé à une résolution pacifique du conflit.

Ukraine

À l'ONU, Monaco a voté en faveur des résolutions « *Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)* » et « *Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine) ainsi que des parties de la mer noire et de la mer d'Azov* ». Le 25 mars 2021, Monaco s'est associé à la Déclaration conjointe prononcée à l'occasion du 7^{ème} anniversaire de l'adoption de la résolution 68/262 par l'Assemblée générale sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine. En outre, à l'été 2021, Monaco s'est associé à une Déclaration conjointe prononcée par l'Ukraine portant sur les conséquences négatives de la désinformation sur les droits de l'Homme.

Conflit israélo-palestinien

Monaco a participé à la Réunion d'urgence sur la crise israélo-palestinienne tenue le 20 mai 2021 suite au regain des tensions dans la région en raison des expulsions menées dans un quartier de Jérusalem-Est par des groupes de colons, de l'intervention israélienne dans la mosquée Al-Aqsa et de l'escalade militaire qui s'en est suivie.

Le 1^{er} décembre 2021, l'Assemblée Générale a tenu son débat annuel consacré à la question de la Palestine et la situation au Moyen-Orient, et adopté trois résolutions (Règlement pacifique de la question de Palestine ; le Golan syrien ; Jérusalem).

Syrie

À l'ONU, Monaco a pris part au panel de haut niveau sur la situation des droits de l'homme en Syrie, le 2 mars 2021, au cours duquel la Principauté s'est jointe à l'intervention de l'UE. Le travail de collecte, de tri et d'analyse des preuves effectué par le « Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves, du droit international, commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables » se poursuit. Au sein de l'OIAC, en mars 2021, Monaco s'est joint à la décision suspendant la Syrie de ses droits de participation. Par ailleurs, au sein du Conseil des droits de l'homme, Monaco a co-parrainé plusieurs résolutions concernant la situation des droits de l'homme en Syrie, alors que le conflit entrait dans sa 10^{ème} année.

Haut-Karabakh

Le 28 avril 2021, Monaco a soutenu au sein du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe la Déclaration de l'UE saluant le rapatriement des prisonniers dans leur pays d'origine, appelant les Etats à respecter les mesures provisoires indiquées par la CEDH et à établir une paix durable.

Yémen

Monaco a pris part, le 1er mars 2021, à l'événement de haut niveau sur la crise humanitaire au Yémen. Par ailleurs, au Conseil des droits de l'homme, la Principauté a co-parrainé une résolution sur la situation des droits de l'homme dans ce pays.

Xinjiang (Chine)

Monaco était représenté à l'événement virtuel de haut niveau sur la situation des Ouïghours et autres minorités musulmanes au Xinjiang, tenu le 12 mai 2021. Aussi, le 21 juin 2021, la Principauté s'est associée à une Déclaration conjointe sur la situation des droits de l'homme en Chine.

Afghanistan

Le Conseil de sécurité de l'ONU a tenu une réunion d'urgence le 16 août 2021 au lendemain de la prise de Kaboul par les Talibans. Le Secrétaire Général et les membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation quant à la situation des femmes et des filles et appelé à mettre fin aux violences, respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, protéger les civils, mettre en place un gouvernement de transition et lutter contre les groupes terroristes. Monaco s'est associé aux Déclarations conjointes sur l'Afghanistan lors de cette réunion d'urgence ainsi que lors de la Session spéciale du Conseil des droits de l'homme le 24 août 2021.

Myanmar

À l'ONU, à l'initiative du Groupe d'amis pour la protection des journalistes, Monaco s'est joint à une Déclaration commune sur la situation au Myanmar, le 30 mars 2021. Monaco a co-parrainé la résolution « *Situation au Myanmar* » adoptée le 18 juin 2021 ainsi que celle sur la situation des droits de l'homme dans ce pays, laquelle a été adoptée par le Conseil des droits de l'homme. Enfin, au Conseil des droits de l'homme, Monaco a soutenu divers textes (résolutions et déclarations conjointes) portant sur la situation des droits de l'homme dans les pays suivants : Biélorussie (cas de torture et de répression des manifestations), Venezuela, Corée du Nord, Soudan du Sud, Iran (application de la peine de mort), en Erythrée, région du Tigré en Ethiopie.

B L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

Présidence suédoise

La Présidence de l'OSCE pour l'année 2021 était assurée par S.E. Mme Ann LINDE, Ministre des affaires étrangères de la Suède.

Les priorités de la Présidence suédoise étaient les suivantes :

- Le renforcement du respect de l'ordre de sécurité européen, eu égard aux engagements communs dans l'Acte final d'Helsinki de 1975 et la Charte de Paris de 1990 ;
- La défense du concept de l'OSCE de sécurité globale dans les trois dimensions, en s'appuyant sur les missions des institutions autonomes de l'Organisation ;
- La résolution des conflits dans la zone OSCE ;
- La promotion de la participation des Femmes dans les processus de paix ;
- Le respect des principes démocratiques et notamment de la liberté d'expression.

28^{ème} session du Conseil Ministériel

M. Laurent ANSELMi, accompagné d'une délégation, a participé à la 28^e réunion du Conseil Ministériel de l'OSCE qui s'est tenue à Stockholm, les 2 et 3 décembre 2021, en présence de plus de 50 Ministres.

Dans son allocution, il a souligné l'importance que revêt le multilatéralisme dans la recherche de solutions intégrées et durables face à des problématiques qui dépassent les frontières et qui ne peuvent s'envisager de manière individuelle, et réaffirmé l'attachement de la Principauté de Monaco au droit international et à la défense des droits de l'homme.

En outre, le Conseiller de Gouvernement-Ministre a mis en exergue le rôle central joué par l'OSCE, notamment à l'aide de ses missions sur le terrain, dans la promotion de la paix, de la stabilité et de la sécurité ainsi que dans la recherche de solutions pacifiques durables aux nombreuses tensions existant dans sa zone d'influence. Il a également rappelé l'importance des aspects économiques, environnementaux et humains, qui contribuent au concept global de sécurité promu par l'OSCE.

S.E. Mme Ann LINDE, Ministre des Affaires étrangères de Suède, a évoqué les négociations conduites en vue d'apaiser les tensions dans la zone OSCE (situation en Ukraine, Géorgie, Transnistrie, Nagorny-Karabakh), les efforts visant à moderniser le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité, l'autonomisation des femmes et l'égalité des chances dans la sphère économique. La Présidence suédoise a également œuvré à la formation d'une coalition de lutte contre l'antisémitisme.

La plupart des pays a regretté qu'un nombre très limité de décisions aient pu être adoptées par le Conseil Ministériel en raison d'une absence de consensus sur la majorité des sujets du fait d'un seul État Participant (la Russie).

En marge du Conseil Ministériel, M. Laurent ANSELMi s'est entretenu avec plusieurs Ministres ainsi qu'avec Mme Helga SCHMID, Secrétaire Générale de l'OSCE, avec laquelle il a signé un accord de financement entre le Gouvernement Princier et l'OSCE, portant sur la période 2022-2023, en faveur d'un projet visant à soutenir la collaboration interinstitutionnelle par le biais d'exercices nationaux de simulation dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains.

Enfin, Monaco s'est associé aux déclarations suivantes :

- Déclaration conjointe sur la modernisation du Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité ;
- Déclaration conjointe sur les Femmes, la Paix et la Sécurité ;
- Déclaration conjointe sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles ;
- Déclaration conjointe sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

C L'OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LES DROGUES ET LE CRIME (ONU DC)

14^{ème} Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Monaco était représenté lors de ce Congrès par M. Robert GELLI, Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires. Plus de 5.000 personnes y ont participé, la plupart en ligne, et un nombre record de 152 États membres y étaient représentés.

Les États membres ont adopté la Déclaration de Kyoto¹, en vertu de laquelle ils ont convenu d'actions concrètes pour faire progresser les réponses en matière de prévention du crime, de justice pénale, d'État de droit et de coopération internationale, notamment dans le contexte de la pandémie et de recrudescence du terrorisme. La Déclaration reconnaît la nature de plus en plus transnationale, organisée et complexe de la criminalité, et le besoin urgent d'adapter et de renouveler le soutien, surtout aux pays en développement, pour renforcer les capacités des institutions de répression et de justice pénale, et permettre la coopération internationale. Cette Déclaration s'inscrit dans le cadre du Programme de développement durable des Nations Unies et reflète, en particulier, l'engagement des États en faveur du renforcement de la lutte collective contre la criminalité environnementale.

Outre les travaux officiels du Congrès, des dizaines d'événements parallèles ont été organisés, couvrant des sujets allant de la lutte contre la corruption à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, en passant par certaines dimensions spécifiques du contre-terrorisme, l'impact de la Covid-19 en milieu carcéral, et l'implication de la jeunesse dans la promotion de l'État de droit.

D LUTTE CONTRE LES ARMES CHIMIQUES (OIAC)

25^{ème} session de la Conférence des États Parties

En avril 2021, l'équipe d'investigation et d'identification (IIT) de l'OIAC a publié son deuxième rapport. Celui-ci, issu d'un travail indépendant et impartial, identifie les auteurs d'emplois d'armes chimiques lors d'une attaque dans la localité de Saraqib en Syrie le 4 février 2018. Le premier rapport, établi en 2020, confirmait l'utilisation d'armes chimiques par l'armée de la République arabe syrienne à Ltamenah en mars 2017.

En conséquence, le 21 avril 2021, la 25^{ème} Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, a adopté la décision « *Contre la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne* », suspendant les droits de vote et les privilèges de la République arabe syrienne pour non-respect de la Convention (87 voix pour, dont Monaco, 15 contre, 34 abstentions).

26^{ème} session de la Conférence des États Parties

La 26^{ème} session de la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, s'est tenue à La Haye du 29 novembre au 3 décembre 2021.

Depuis la suspension des droits de participation de la Syrie aux activités de l'Organisation, la coopération avec l'OIAC s'est encore ralentie.

Monaco s'est associé à une intervention conjointe prononcée par la France, regrettant que la Syrie ne se conforme pas à ses obligations en matière de coopération avec l'OIAC mais également à celles issues de la résolution 2118 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui demande un accès sans entrave au territoire syrien.

¹ https://www.unodc.org/documents/commissions/Congress/Kyoto_Declaration_booklet/21-02816_Kyoto_Declaration_ebook_F.pdf

Par ailleurs, Monaco s'est associé à une intervention conjointe prononcée par le Royaume-Uni condamnant l'empoisonnement, en Russie, de l'opposant politique M. Alexeï NAVALNY avec un agent neurotoxique provenant d'un groupe de produits chimiques connus sous le nom de « Novitchok ». Cette intervention demandait à la Fédération de Russie d'aider l'OIAC en divulguant de manière complète et transparente les circonstances de cette attaque aux armes chimiques.

Monaco s'est associé à la Déclaration de l'Union européenne d'ordre plus général, réitérant sa confiance dans l'OIAC et son Directeur Général et condamnant de nouveau l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien ainsi que l'empoisonnement d'Alexeï NAVALNY.

Enfin, après treize années de discussions visant à trouver un consensus permettant d'encadrer l'utilisation, en aérosols, de produits chimiques agissant sur le système nerveux central à des fins de maintien de l'ordre, une décision a été adoptée. Monaco a voté en faveur de ce texte.

La Conférence a réélu M. Fernando ARRIAS pour un second mandat au poste de Directeur Général de l'OIAC.

E SÉCURITÉ NUCLÉAIRE (AIEA)

65^{ème} Conférence générale

La 65^{ème} session de la Conférence générale de l'AIEA s'est tenue à Vienne, du 20 au 24 septembre 2021, en présence d'une Délégation de la Principauté de Monaco². Cette Conférence avait pour objectif de fixer le cadre général du travail de l'Agence pour l'année 2022 concernant, entre autres, la sûreté, la sécurité nucléaire, le régime de vérification et des garanties ou encore les activités de l'AIEA concernant l'utilisation pacifique des sciences et de technologies nucléaires.

Dans son propos, lors du débat général, Mme Isabelle ROSABRUNETTO a réitéré le soutien de Monaco aux activités de l'AIEA, notamment dans le domaine des applications pacifiques des sciences et des technologies nucléaires au service de la préservation de l'environnement et de la santé humaine.



Délégation monégasque
65^{ème} Conférence générale AIEA. ©DR

² Cette délégation était conduite par Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, accompagnée de S.E. M. Frédéric LABARRERE, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'AIEA à Vienne de M. Tidiani COUMA, Secrétaire des Relations Extérieures et M. Andrea COLOMBO PASTORELLI, Troisième Secrétaire auprès de l'Ambassade de la Principauté en Allemagne.

Visite du Directeur général de l'AIEA dans le cadre du 60^{ème} anniversaire des Laboratoires de l'Environnement à Monaco

En septembre 2021, M. Rafael Mariano GROSSI, Directeur général de l'AIEA, s'est rendu à Monaco dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de l'établissement des Laboratoires de l'Environnement de l'Agence en Principauté. La cérémonie s'est déroulée au Musée Océanographique, en présence de S.A.S. le Prince Souverain, du Ministre d'État, des Conseillers-Ministres ainsi que de nombreuses personnalités monégasques et des représentants des 80 états membres de l'AIEA. À cette occasion, les liens historiques entre la Principauté de Monaco et l'Agence ont été rappelés tout comme le rôle singulier de Monaco en matière de promotion et de préservation de l'environnement marin.



Intervention de M. Rafael Mariano GROSSI, Directeur général de l'AIEA, dans le cadre de sa visite en Principauté

PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES ET SUIVI DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

1 Participation de Monaco aux organes et réunions internationales de promotion des droits de l'Homme

Au Conseil de l'Europe, Monaco concourt à l'effort d'ensemble de l'organisation en participant aux différents organes statutaires, groupes d'experts et comités et en adhérant aux traités et conventions, à ce jour 57 au total.

Les experts de Monaco participent, en outre, aux accords partiels (coopération entre Etats instituée en dehors des traités internationaux) : l'Accord partiel EUR-OPA concernant les risques naturels et technologiques majeurs ; la Commission de Venise pour la démocratie par le droit ; le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) ; l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) ; l'Accord partiel sur les itinéraires culturels ; le Groupe Pampidou (Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions).

La Principauté verse également une contribution statutaire ainsi que des contributions volontaires bénéficiant au renforcement de divers programmes et éligibles à 70% à l'Aide Publique au Développement (APD).

Message de S.A.S. le Prince Albert II au 9^{ème} Forum Mondial de la Démocratie du Conseil de l'Europe

S.A.S. le Prince Albert II a participé au 9^{ème} Forum Mondial de la Démocratie (FMD) qui avait comme thème «*La démocratie au secours de l'environnement ?*». Dans le message qu'il a délivré, le Souverain a présenté les activités menées par le Gouvernement Princier en matière d'environnement, en insistant sur la complémentarité entre les actions du Service Public et les initiatives privées.

En 2022, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe finalisera une Recommandation sur les droits de l'Homme et la protection de l'environnement, actuellement élaborée par le Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH).

Conférence des Ministres de la Justice du Conseil de l'Europe

En octobre 2021, le Secrétaire d'État, Directeur des Services Judiciaires, M. Robert GELLI, accompagné par S.E. M. Rémi MORTIER, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, s'est rendu à la Conférence des Ministres de la Justice à Budapest, laquelle abordait la transformation numérique de la justice et l'application de l'intelligence artificielle à des fins judiciaires. Le Secrétaire d'État à la Justice a pu y faire valoir les initiatives prévues en la matière à Monaco.

Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)

M. Robert GELLI, a effectué une visite de travail au Conseil de l'Europe en septembre 2021. Au cours de celle-ci, il s'est entretenu avec Mme Marija PEJCINOVIC BURIC, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, M. Robert SPANO, Président de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) et les principaux responsables ayant un lien avec les services judiciaires.

Avec la Secrétaire Générale, M. Robert GELLI a évoqué avec satisfaction la coopération des Services Judiciaires monégasques avec le Conseil de l'Europe et ses différents Comités intergouvernementaux. Le Secrétaire d'État a mis en exergue l'apport du Conseil de l'Europe aux évolutions législatives du système judiciaire à Monaco. Il a confirmé le soutien financier de Monaco au programme sur la réduction du nombre d'affaires bien fondées de la CEDH.



M. Robert GELLI,
Secrétaire d'État à la Justice,
Directeur des Services Judiciaires
et Mme Marija PEJCINOVIC BURIC,
Secrétaire Générale
du Conseil de l'Europe

A COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Au sein du Comité des Ministres, organe exécutif du Conseil de l'Europe, trois pays ont assuré la Présidence en 2021. L'Allemagne a dirigé l'Organisation de novembre 2020 à mai 2021, la Hongrie entre mai et novembre 2021 et l'Italie à partir de novembre 2021.

La Présidence allemande a organisé la Session Ministérielle qui s'est tenue à Hambourg le 21 mai 2021 par visioconférence. M. Laurent ANSELMINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération y a participé et s'est exprimé à cette occasion. Il s'est joint à la déclaration de Mme Marija PEJCINOVIC BURIC, Secrétaire Générale de l'Organisation, appelant à renouer avec les libertés et les valeurs qui sont au cœur du pacte fondateur du Conseil de l'Europe. Il en est ainsi de la Convention d'Istanbul, dont le 10^{ème} anniversaire a été célébré en 2021, qui constitue l'outil le plus performant pour combattre la violence à l'encontre des femmes et la violence domestique, fléau aggravé par les périodes de confinement.

Enfin, M. Laurent ANSELMINI a souligné toute l'importance que Monaco attache aux travaux en cours sur les droits de l'Homme et l'environnement, le développement du numérique, la lutte contre la cybercriminalité et l'intelligence artificielle, autant de travaux menés en faveur de la promotion des droits fondamentaux, de la démocratie et de l'État de droit sur le continent européen.

Les conflits en Géorgie et en Ukraine ont également fait l'objet de décisions dans lesquelles il était demandé, entre autres, que les droits de l'Homme soient respectés, tout comme l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ces pays dans leurs frontières internationalement reconnues.

Groupe des Rapporteurs sur les Relations Extérieures du Conseil de l'Europe

S.E. M. Rémi MORTIER a assumé la Présidence du Groupe de Rapporteurs sur les Relations Extérieures (GR-EXT) jusqu'à septembre 2021. C'était la première fois que Monaco présidait une instance intergouvernementale (subsidaire au Comité des Ministres) depuis son adhésion au Conseil de l'Europe.

Au sein du GR-EXT ont notamment été abordés le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) et les Nations Unies ; l'accroissement de la contribution du Conseil de l'Europe aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Enfin, le Conseil de l'Europe a réaffirmé qu'il était déterminé à consolider les progrès réalisés en coopération avec les bénéficiaires des régions voisines et qu'il entendait reconduire cette politique à l'avenir.

Sessions de négociations sur l'adhésion de l'Union européenne au Conseil de l'Europe

La Représentation Permanente de Monaco participe activement aux négociations d'adhésion de l'Union Européenne au Conseil de l'Europe, sujet qui constitue une priorité pour les deux Organisations.

Cette initiative a pour but de renforcer les relations avec l'UE, premier contributeur au budget de l'Organisation, tout en préservant la place des 20 Etats non membres de l'UE au sein du Conseil de l'Europe.

Autres Organes Statutaires

Au sein de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), les élus monégasques, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. José BADIA et M. Daniel BOERI, ont participé à diverses sessions.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, rapporteur, a pris part à la session qui a conduit à l'adoption d'un texte portant sur les crimes d'honneur.

Au sein du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux (CPLR), le Conseiller communal, M. Jacques PASTOR, a pris part à la session d'octobre 2021.

B CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU - OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE (SESSIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES).

Ces sessions ont été marquées par le nouvel engagement politique des Etats-Unis dans les travaux du Conseil, alors qu'ils avaient renoncé à leur statut de membre sous la présidence de M. Donald TRUMP. Ils ont ainsi annoncé, par la voix du Secrétaire d'État M. Anthony BLINKEN, leur candidature pour un nouveau mandat au sein de cet organe (ils ont été élus au cours de l'Assemblée générale de l'ONU dans le courant de l'automne).

Par ailleurs, il a été constaté une forte polarisation au sein du Conseil, notamment sur le terrain des valeurs. Cela s'est notamment matérialisé par la lecture d'une déclaration conjointe sur la situation des droits de l'Homme en Chine (Xinjiang, Hong-Kong et Tibet), à l'initiative du Canada et à laquelle s'est associée la Principauté.

Au cours de ces sessions, Monaco a co-parrainé ou s'est associé à un grand nombre de résolutions et déclarations ayant trait, tant à des questions thématiques (droits des femmes, droits à l'éducation, droits de l'Homme sur Internet, santé maternelle, accès équitable et universel aux vaccins dans le contexte de la pandémie de Covid-19, reconnaissance universelle du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable...), qu'à la situation des droits de l'Homme dans des pays/régions en particulier (Nicaragua, Syrie, Biélorussie, Venezuela, Afghanistan, Burundi ou Tigré en Ethiopie...).

Enfin, des sessions extraordinaires ont été organisées sur la situation des droits de l'Homme au Myanmar, en Afghanistan, au Soudan, en Ethiopie et dans les Territoires Palestiniens Occupés, y compris Jérusalem-Est. Elles ont donné lieu à des résolutions et/ou à l'établissement de commissions d'enquêtes.

2

Protection des personnes vulnérables et lutte contre les discriminations

A PROMOTION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Le droit international humanitaire (DIH) vise à limiter les effets des conflits armés et à protéger les combattants, les personnes civiles, les personnels sanitaires et humanitaires ainsi qu'à préserver les biens de caractère civil, les moyens sanitaires et services essentiels.

Le D.I.H. protège aussi l'environnement naturel, les biens culturels et lieux de cultes des conséquences des conflits armés.

Monaco est partie aux quatre conventions de Genève du 12 août 1949 relatives au DIH et à leurs protocoles additionnels I et II relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux et non internationaux adoptés le 12 août 1977 et est partenaire du Comité international de la croix rouge et du croissant rouge (CICR).

Dans le prolongement de la 33^{ème} Conférence internationale de la croix rouge et du croissant rouge, le Gouvernement monégasque a décidé de participer à l'effort international de transmission des connaissances concernant le DIH. La Principauté est, en effet, convaincue que c'est par la diffusion, le dialogue et l'échange de bonnes pratiques que l'acceptation des règles du DIH et leur application effective seront améliorées.

Un accord a été signé avec l'Institut international de droit humanitaire de San Remo afin de contribuer à l'enseignement des principes et règles de cette branche du droit. Ce partenariat a été renouvelé le 27 octobre 2021 par M. Laurent ANSELMINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération et le Professeur Edoardo GREPPI, Président de l'Institut international de droit humanitaire de San Remo à l'issue d'une réunion de travail tenue au Ministère d'État et consacrée à la promotion et à la diffusion du DIH.

B PROTECTION DES DEMANDEURS D'ASILES, RÉFUGIÉS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES DE FORCE

Protection des demandeurs d'asile et des réfugiés

La Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951 tend à garantir la protection internationale des personnes qui fuient les conflits, les crises et les risques de persécutions auxquels elles sont confrontées dans leurs pays.

Soixante-dix ans après son adoption, cet instrument international reste un pilier en matière de protection des droits fondamentaux des personnes rendues vulnérables en raison de leur déracinement et notamment des plus fragiles d'entre elles.

La progression du nombre de personnes justiciables d'une protection internationale s'avère préoccupante alors même que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) relève des atteintes au régime de protection internationale des demandeurs d'asile et réfugiés, aggravées par la pandémie de Covid-19, partout dans le monde, y compris dans les régions européenne et méditerranéenne.

Monaco a adhéré à la Convention le 18 mai 1954, conformément à une tradition d'assistance et de secours des Princes de Monaco, attachés à apporter des solutions durables aux réfugiés en Principauté.

Dans le cadre de la commémoration du soixante dixième anniversaire de l'adoption de la Convention, à Genève le 28 juillet 1951, le Gouvernement monégasque a décidé de lever la déclaration formulée lors de son adhésion à la Convention, ce qui donne désormais une portée géographique universelle aux engagements de Monaco.

Sur le plan politique, la Principauté a coparrainé, comme elle le fait chaque année, la résolution omnibus présentée par le H.C.R. devant la troisième Commission de la 76^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies.

Dans le prolongement de son soutien à l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés par les Nations Unies le 17 décembre 2018 et de sa participation à la première édition du Forum mondial sur les réfugiés, à Genève les 17 et 18 décembre 2019, Monaco a participé à la première réunion des hauts responsables organisée par le H.C.R. afin de faire un point d'étape, deux ans après la tenue de ce Forum.

À cette occasion, Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a réitéré l'engagement de Monaco à répondre aux objectifs du Pacte par le partage de la charge et de la responsabilité afin de garantir aux demandeurs d'asile et réfugiés dans les pays hôtes le respect de leur droit à accéder aux soins, à l'éducation et à un emploi, avec notamment pour objectif l'autonomisation des filles et des femmes réfugiées.

Elle a souligné, à cet égard, la progression régulière du soutien financier du Gouvernement monégasque aux différents programmes initiés par le H.C.R., la Principauté devenant ainsi un des plus importants contributeurs per capita de cette agence onusienne.

Protection des autres personnes déplacées de force

Afin de répondre aux préconisations du Pacte Mondial sur des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté par les Nations Unies le 19 décembre 2018, Monaco a continué de s'engager, au titre de sa politique de solidarité internationale, en faveur de la protection des personnes en déplacement forcé, dans le contexte de la pandémie de Covid-19 qui les affecte de manière disproportionnée.

Cette mobilisation s'est manifestée, en premier lieu, envers les victimes de violences et d'abus, notamment de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, risque auquel les personnes déplacées de force sont particulièrement exposées à toutes les étapes de leur parcours migratoire.

Par ailleurs, la Principauté a renforcé ses actions afin de lutter contre la discrimination, l'intolérance et le discours de haine et de favoriser l'inclusion sociale grâce à la promotion de valeurs humanistes, notamment par l'accès à l'éducation et à la pratique sportive.

Aux côtés du H.C.R., le Gouvernement a poursuivi son soutien financier aux missions réalisées par cette agence onusienne afin de garantir les droits fondamentaux des personnes déplacées en raison des catastrophes naturelles et du changement climatique de façon à prévenir les risques et renforcer la résilience des victimes de ces événements.

Au Conseil de l'Europe, le 6 décembre 2021, Monaco a participé à la quatrième réunion du réseau des correspondants sur la migration, chargé de la mise en œuvre du plan d'action pour protéger les personnes vulnérables dans le contexte de la migration et de l'asile (2021-2025), adopté par le Comité des Ministres les 5 et 11 mai 2021.

Monaco soutient ce plan qui tend à renforcer la protection des plus fragiles, notamment des mineurs non accompagnés, des victimes de violences, des femmes migrantes, rendus particulièrement vulnérables par leur déplacement forcé.

C PROTECTION DES ENFANTS AU CONSEIL DE L'EUROPE

Au sein du Conseil de l'Europe, comme chaque année, Monaco a co-rédigé une Déclaration à l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

L'édition 2021 de la Journée européenne intitulée « Rendre le cercle de confiance vraiment sûr pour les enfants », a été soutenue par 41 Etats membres du Conseil de l'Europe et la Tunisie. Ce pays venait de ratifier la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (dite Convention de Lanzarote).

Monaco, membre du Comité des Parties à la Convention de Lanzarote, a participé aux travaux menés sur le deuxième cycle de suivi consacré aux enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilitée par les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Monaco, également membre du Comité Directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a pris part à la rédaction de la nouvelle stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027). Le Comité a examiné les droits des enfants lors des flux migratoires, les questions liées à la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les situations de séparation des parents ou de placement ainsi que le renforcement des normes internationales destinées à protéger les enfants contre la violence.

D PROTECTION DES FEMMES AU CONSEIL DE L'EUROPE ET À L'ONU

Au sein de l'ONU et du Conseil de l'Europe, le Gouvernement établit les rapports nationaux requis, prend part aux examens périodiques, co-parraine des déclarations en faveur des femmes, et notamment celles qui portent sur les violences à caractère sexiste ou sexuel, appuie les stratégies internationales et répond aux recommandations des divers experts internationaux.

La Principauté contribue aussi à l'effort international en accordant des contributions volontaires à des projets menés par des organisations internationales, dont l'ONU.

Dans le cadre de sa politique de coopération internationale, sur la période 2018 – 2021, au total, plus de 1.250.000 femmes et filles ont bénéficié des actions soutenues par la Coopération monégasque.

Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de l'Objectif de développement durable n° 5 des Nations Unies, objectif dédié à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

En mars, Monaco a participé aux travaux de la 65^{ème} Commission de la condition de la femme (CSW). Lors de l'ouverture de la session, se sont notamment exprimés le Secrétaire général de l'ONU, S.E. M. Antonio GUTERRES, Mme Phumzile MLAMBO-NGCUKA, Directrice exécutive d'ONU Femmes et Mme Kamala HARRIS, Vice-présidente des Etats-Unis, qui a établi un lien entre la démocratie et le statut de la femme.

À l'occasion de cette Commission, S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'ONU a obtenu l'inscription de l'autonomisation des femmes et des filles par le sport dans les conclusions agréées de la session et a signé une tribune avec 48 autres femmes ambassadeurs. Celle-ci était intitulée : « *Faisons de cette génération, la Génération Égalité* ».

Le 20 avril 2021, Monaco a été élu au Conseil d'Administration d'ONU Femmes par le Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC). Ce Conseil compte 41 membres qui se réunissent tout au long de l'année pour examiner plans stratégiques et programmes à mettre en œuvre.

À l'ONU, la Représentation Permanente est également membre du Groupe des amis pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et du Groupe des amis pour la parité entre les sexes. Elle a pris part cette année à la réunion organisée par le Groupe d'amis au Conseil de sécurité sur les « *Femmes, la paix et la sécurité* » qui visait leur pleine participation aux processus de paix, sous l'égide de l'ONU.

Par ailleurs, la Représentation Permanente a participé à de nombreux événements dont la concertation francophone intitulée « *Agir pour l'autonomisation des femmes et des filles dans l'espace francophone* » ou encore l'événement, organisé par le Président de l'Assemblée Générale, sur le *leadership* politique et la violence à l'égard des femmes et des filles.

Monaco a également pris part, via le Délégué interministériel pour la promotion et la protection des droits des Femmes, au *Forum Génération Égalité* en juillet 2021, rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes, organisé par ONU Femmes et co-présidé par la France et le Mexique, en partenariat avec la société civile. L'objectif de ce Forum était de régénérer la feuille de route de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995, qui avait alors été adoptée à l'unanimité.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le Président de la République française, Emmanuel MACRON et Mme Hillary CLINTON ont rappelé que seuls des objectifs communs permettront de nouvelles et réelles avancées, compte tenu de la fragilité des droits des femmes.

À l'issue du Forum, la France, ONU Femmes et leurs partenaires ont lancé un plan sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire et un plan mondial d'accélération pour l'égalité. Ces engagements concernent notamment les droits sexuels et reproductifs, l'éducation des filles et le soutien aux femmes défenseurs des droits.

En octobre, la Représentation permanente a contribué au débat général de la 3^{ème} Commission des Affaires sociales, culturelles et humanitaires en réaffirmant l'approche solidaire de la Principauté dans le contexte de la Covid-19, tout en rappelant le fléau de la violence à l'égard des femmes dans le monde. Face au taux élevé de violence domestique, ONU-Femmes a sonné l'alarme, évoquant une « *pandémie de l'ombre* ». Enfin, la Représentation permanente a participé à plusieurs événements parallèles consacrés à la situation des femmes dans le monde et en particulier en Afghanistan.

Droits des femmes au sein de l'Office des Nations Unies à Genève

S.E. Mme Carole LANTERI est membre du Groupe des femmes Ambassadeurs à Berne et à Genève. Ainsi, le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, la Principauté a participé à une exposition qui leur était dédiée, au Palais des Nations. Enfin, Monaco a rejoint, cette année, le Groupe d'amis de Genève sur l'élimination du harcèlement sexuel (GoFESH) visant à un renforcement des politiques internes au sein des organisations internationales basées à Genève.

Dans le cadre de la 47^{ème} Session du Conseil des droits de l'Homme (juin-juillet), S.E. Mme Carole LANTERI, est intervenue lors d'une table ronde de haut niveau sur la prévention et la lutte contre les mutilations génitales féminines, en présence du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU, Mme Michelle BACHELET.

La Représentation de Monaco s'est également exprimée lors de la Journée annuelle de discussion sur les droits des femmes portant sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Le cadre juridique complet et protecteur à l'égard des personnes handicapées à Monaco a été mentionné.



Monaco élu au Conseil d'Administration d'ONU Femmes @UN Women - Ryan Brown

Droits des femmes au Conseil de l'Europe

À l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, une Conférence s'est tenue en ligne avec pour thème « *Le Conseil de l'Europe et la Francophonie : une coopération autour des valeurs communes* ». Celle-ci a été initiée par les Représentations Permanentes de la France et de l'Arménie et modérée par S.E. M. Rémi MORTIER, Ambassadeur de Monaco auprès du Conseil de l'Europe.

Monaco est membre du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et la violence domestique, dont le 10^e anniversaire a été fêté en 2021 dans le cadre de la présidence allemande du Comité des Ministres. Ce Comité s'est attaché, cette année, à ouvrir le champ de la Convention à la violence numérique commise envers les femmes.

Par ailleurs, au Maroc, le Gouvernement monégasque a financé, en 2021, un programme biennal sur la lutte contre la violence contre les femmes et la violence domestique. En Tunisie, la contribution volontaire du Gouvernement monégasque a permis de financer le soutien technique apporté par le Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la loi organique relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

E LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Forum international de Malmö sur la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme

Le 13 octobre 2021, Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a représenté la Principauté de Monaco au Forum international de Malmö sur la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme.

Convié par S.E. M. Stefan LÖFVEN, Premier Ministre de la Suède, ce Forum, dont le thème était « *Se souvenir et agir* », a rassemblé un nombre important de hautes personnalités politiques et représentants des Organisations internationales mais aussi de la société civile et d'associations/fondations juives.

Les discussions, auxquelles ont été associés plusieurs Survivants issus des communautés juive et rom, ont porté principalement sur l'importance du souvenir de l'Holocauste et de sa transmission aux nouvelles générations, l'enseignement de la Shoah et la lutte contre toutes les formes d'antisémitisme.

À cet égard, M. Charles MICHEL, Président du Conseil européen et Mme Ursula VON DER LEYEN, Présidente de la Commission européenne, ont mis en exergue le lancement, le 5 octobre 2021, de la première Stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive, face à la montée de l'antisémitisme et des autres formes de racisme en Europe.

En outre, la question de la recrudescence du discours de haine sur les réseaux sociaux a occupé une place importante dans les débats, les représentants des plateformes telles que TikTok, Facebook et Google ayant été appelés à appliquer une tolérance zéro envers les propos négationnistes, antisémites ou racistes.

Par ailleurs, la Principauté, à l'instar des nombreux autres Etats présents au Forum de Malmö, a été invitée à présenter les engagements qu'elle a pris pour soutenir les efforts de commémoration de l'Holocauste et combattre le racisme et l'intolérance.

Les engagements annoncés par Monaco ont porté sur l'éducation en tant qu'outil essentiel pour prévenir l'antisémitisme, la nécessité de perpétuer le souvenir des personnes déportées, le soutien aux activités de la Fondation Auschwitz-Birkenau, la transparence dans l'accès à la documentation historique, ou encore la restitution des biens juifs spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale.

Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)

S.E. M. Frédéric LABARRERE a pris part, en qualité d'observateur, aux sessions plénières de l'IHRA qui se sont tenues en ligne, sous présidence de la Grèce.

Les débats ont porté, notamment, sur l'état d'avancement des initiatives de l'IHRA en matière de lutte contre l'antisémitisme et déni de l'Holocauste, de surveillance et identification des distorsions de l'Histoire et de l'Holocauste, de développement des outils pédagogiques de l'enseignement en ligne, et du soutien nécessaire aux sites mémoriels et musées.

L'Assemblée a également convenu que l'IHRA travaillera à l'élaboration de recommandations sur l'enseignement et l'apprentissage du génocide des Roms. La négligence de ce génocide a, en effet, contribué à la discrimination que de nombreuses communautés roms subissent.

L'Ambassadeur a fait part des activités menées par la Principauté en matière de sensibilisation et d'enseignement de l'Holocauste. En outre, les engagements pris par Monaco lors du Forum de Malmö ont également été présentés par S.E. M. Frédéric LABARRERE.

2 | Suivi des engagements internationaux de Monaco |

A LE COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)

Cette année, le CPT a publié son rapport sur Monaco qui fait suite à sa visite effectuée en septembre 2020 en Principauté. Au cours de cette visite, aucune allégation de mauvais traitements n'avait été recueillie par les experts du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, Monaco a répondu à un questionnaire du Conseil de l'Europe en juin 2021 sur la politique de vaccination des détenus.

B LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

ONU

Une délégation monégasque conduite par M. Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, a pris part à la 32^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies dédiée à la lutte contre la corruption.

Dans son allocution, il a souligné le coût que représente la corruption pour l'économie mondiale chaque année et l'impact qu'elle a sur la confiance des populations. Il a tenu à saluer les recommandations formulées par le Groupe de Haut-Niveau sur la Responsabilité, la Transparence et l'Intégrité financière Internationales. Le Conseiller de Gouvernement-Ministre a conclu en rappelant l'engagement de la Principauté dans la lutte contre la corruption qui se concrétise, entre autres, par sa participation active au GRECO.

Cette session a permis de dresser un bilan, 15 ans après l'entrée en vigueur de la Convention des Nations unies contre la corruption. Lors de cette session a été adoptée une Déclaration politique par laquelle les Etats membres réaffirment leur volonté de lutter contre ce fléau transnational, mettre fin à l'impunité et confirment leur engagement à assurer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Deux plateformes ont été promues au cours de cette session : la plateforme e-MLA pour transmettre en temps réel et de manière sécurisée les demandes d'entraide judiciaire et le GlobE network, mettant en relation les autorités chargées de la lutte contre la corruption afin de repérer et poursuivre plus rapidement et efficacement les réseaux de corruption.

Enfin, quatre évènements se sont tenus en parallèle de la session extraordinaire :

- Protection du sport contre la corruption ;
- Défendre la démocratie : combattre la kleptocratie, dans et au-delà des frontières ;
- La gestion du risque de corruption : pierre angulaire nécessaire pour une coopération pour le développement efficace et de qualité ;
- Lutte contre la corruption dans le contexte de la pandémie de Covid-19 (la corruption constitue une menace pour l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux services de protection sociale, augmentant les vulnérabilités et les inégalités socio-économiques).

Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO)

À l'occasion de la 88^{ème} réunion plénière du GRECO qui s'est déroulée par visioconférence en septembre 2021, S.E. M. Rémi MORTIER a présidé la Délégation monégasque. À cette occasion, il a été procédé à l'examen du projet de rapport intérimaire de conformité de Monaco dans le cadre de son 4^{ème} cycle de Suivi qui concernait les Pouvoirs législatif et judiciaire.

Monaco a assisté à distance aux trois assemblées plénières du GRECO (87^{ème}, 88^{ème} et 89^{ème}).

Lors de la session plénière du mois de septembre, le GRECO a adopté le rapport intérimaire de conformité du 4^{ème} cycle de la Principauté relatif à la prévention de la corruption des parlementaires, juges et procureurs.

À cette occasion, le GRECO a relevé les efforts fournis par les autorités monégasques depuis le précédent rapport adopté le 6 décembre 2019 qui considérait que seules deux recommandations sur 16 avaient été mises en œuvre.

En effet, la Principauté a fait évoluer ses textes afin de satisfaire aux exigences du GRECO, ce dernier ayant souligné les avancées résultant notamment, pour le Conseil National, de l'adoption de son nouveau règlement intérieur et de la nomination d'un déontologue et, pour ce qui concerne l'Institution judiciaire, de la réforme du statut de la magistrature et de l'adoption de recueils de principes éthiques et déontologiques des magistrats.

C COMITÉ DES NATIONS UNIES CONTRE LA TORTURE (CAT)

Monaco a pris part à la 18^{ème} Réunion des Etats Parties à la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT), qui s'est tenue à Genève le 11 octobre.

D CONVENTION POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE (CERD)

La Principauté a remis, le 26 novembre, son rapport périodique relatif à la mise en œuvre de la Convention pour l'élimination de la discrimination raciale. Ce document donnera lieu ultérieurement à un dialogue avec des représentants du Gouvernement Princier.

AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT

1 Santé

A ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Au cours de l'année 2021, les travaux des organes de gouvernance de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) étaient, une nouvelle fois, focalisés sur la gestion de la pandémie de Covid-19 et ses conséquences.

En avril, l'Initiative Mondiale pour l'Eradication de la Poliomyélite (IMEP) a nommé S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès des Organisations Internationales à Genève, en qualité de Champion du genre pour l'éradication de la poliomyélite.

Ce programme a été mis en place par l'IMEP afin de mettre en lumière la contribution des femmes dans l'éradication de cette maladie et soutenir la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité des genres de l'IMEP.

La nomination de l'Ambassadeur constitue une marque de reconnaissance de l'engagement historique de la Principauté, qui est le plus gros contributeur *per capita* de l'IMEP.



Nomination de S.E. Mme Carole LANTERI en qualité de champion du genre

74^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé

Ayant pour thème «Mettre fin à cette pandémie, prévenir la suivante : construire ensemble un monde plus sain, plus sûr et plus juste», la 74^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) s'est tenue du 24 mai au 1^{er} juin. S.E. Mme Carole LANTERI a conduit la délégation qui y a pris part.

Lors de son allocution en ouverture du Débat général, le Docteur Tedros ADHANOM GHEBREYESUS, Directeur Général de l'OMS, a appelé à la vigilance de la part des Etats membres face au relâchement des populations, tout en précisant que cette pandémie ne prendrait fin qu'une fois la transmission du virus contrôlée dans l'ensemble des pays. Trois groupes de travail³ ont présenté leurs rapports sur l'évaluation de la préparation et de la riposte de l'OMS et des Etats membres face à la Covid-19 et ont émis des recommandations quant à l'opportunité d'élaborer un instrument international

³ Le Comité d'examen du Règlement Sanitaire International, le Comité consultatif indépendant pour les urgences sanitaires et le Panel indépendant pour la préparation et la réponse à la pandémie.

juridiquement contraignant sur la préparation et la réponse aux pandémies. La session a été marquée par de nombreux débats sur un éventuel traité ainsi que sur le processus de négociation.

La Mission Permanente de la Principauté a activement participé aux négociations afin de mettre en place un processus en deux étapes, et ainsi laisser le temps aux Etats membres d'étudier les trois rapports cités précédemment et d'apprécier la valeur ajoutée d'un nouvel instrument international.

Les Etats membres ont adopté une décision WHA74(16), soutenue par Monaco, convoquant une Session extraordinaire de l'Assemblée Mondiale de la Santé.

7^{ème} Réunion de haut niveau de l'initiative des petits pays d'Europe

Le 18 juin, s'est déroulée la 7^{ème} Réunion de haut niveau de l'Initiative des petits Etats d'Europe, à laquelle a participé une délégation menée par Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

Elle avait pour thème : « Covid-19 : enseignements tirés et perspectives d'avenir dans les petits Etats ». Les objectifs de cette réunion étaient de définir les besoins des petits Etats dans le cadre de l'après-pandémie et de recenser les priorités ainsi que les opportunités d'action commune pour la mise en œuvre du Programme de travail Européen 2020-2025.

L'OMS Europe a identifié 4 initiatives phares pour compléter le programme de travail européen :

- la Coalition pour la santé mentale,
- l'autonomisation par la santé numérique,
- le Programme européen pour la vaccination à l'horizon 2030,
- des choix plus sains : intégrer les connaissances comportementales et culturelles.

Durant son intervention, le Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération a présenté les axes prioritaires de la stratégie du Gouvernement Princier en matière de lutte contre la propagation de la pandémie : respect des gestes barrières, « *tester-tracer-isoler* », mise en place de campagnes de vaccination.

71^{ème} session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe

Au cours de la 71^{ème} session du Comité Régional pour l'Europe qui a eu lieu du 13 au 15 septembre, les discussions ont porté les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les systèmes de santé et les leçons à en tirer pour mieux préparer la région aux futures pandémies. S.E. Madame Carole LANTERI y a représenté la Principauté.

Le Directeur Général et le Directeur Régional de l'OMS pour l'Europe, ont appelé la Région Europe, qui a le plus fort taux de couverture vaccinale mondiale, à partager ses doses de vaccins avec les pays ayant le moins accès.

Les États membres ont approuvé le lancement du Programme européen pour la vaccination à l'horizon 2030. Ce programme a pour vocation d'instaurer des structures de vaccination plus résilientes en s'inspirant des expériences passées et des piliers essentiels que sont :

- l'équité en matière de vaccination
- la vaccination tout au long de la vie
- l'acceptation de la vaccination par la population.

Le rapport final de la Commission paneuropéenne de la santé et du développement durable a émis une série de recommandations dans le but d'atteindre sept objectifs fondamentaux visant à éviter qu'une catastrophe de la même ampleur ne se reproduise. Sur le fond, ce rapport met principalement l'accent sur l'intégration d'une approche axée sur « Une seule Santé⁴ ».

⁴ Le principe « Une seule santé » consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Il s'agit également de répondre au besoin collectif en eau potable, en énergie propre, en air pur, et en aliments sûrs et nutritifs, de prendre des mesures contre le changement climatique et de contribuer au développement durable. (Définition émanant du groupe consultatif de haut niveau pour l'Approche « une seule santé », validée par le PNUF, la FAO, l'OMS et l'OIE en décembre 2021)

Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé

La session extraordinaire avait pour objectif d'examiner les avantages de l'élaboration d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte à une pandémie.

L'AMS a adopté par consensus une décision intitulée « Rassembler la communauté internationale : création d'un groupe de négociation intergouvernemental à l'appui du renforcement de la prévention, de la préparation et de la riposte face aux pandémies ». Cette décision entérine la création d'un organe mais aussi le principe d'un renforcement du Règlement Sanitaire International, au travers de potentiels amendements ciblés. Ce texte a été coparrainé par 120 Etats dont la Principauté.



S.E. Mme Carole LANTERI à l'AMS - 2^{ème} session extraordinaire

Dans ce contexte, Monaco a formulé des propositions concrètes, en particulier celle visant à créer un Codex « Une seule Santé » sur le modèle du Codex Alimentarius⁵.

B ONUSIDA

Session spéciale du Conseil de Coordination du Programme

La session spéciale du Conseil de Coordination du Programme a été organisée du 24 au 25 mars et avait pour objectif d'adopter la nouvelle stratégie intitulée : « *Mettre fin aux inégalités. Mettre fin au SIDA. Une stratégie mondiale de lutte contre le SIDA 2021-2026* ».

Fondée sur les différents piliers de la stratégie 2016-2021 ayant produit des résultats satisfaisants, cette nouvelle stratégie a pour ambition d'améliorer sensiblement les domaines qui nécessitent une plus grande attention selon l'ONUSIDA. Elle fixe des objectifs basés sur le respect des droits de l'Homme et sur les objectifs de développement durable 2030.

L'accent est mis sur la réduction des inégalités et sur la prévention, en particulier pour les populations clés. La prévention primaire est un pilier incontournable de cette stratégie pour, qu'à terme, les investissements dans la prévention et le dépistage dépassent ceux des traitements.

La circonscription⁶ à laquelle Monaco appartient a plaidé en faveur de l'amélioration de la place accordée aux jeunes, de la prise en compte des questions liées au genre de façon transversale et du renforcement des approches de prévention non médicales.

⁵ Créé en 1962 par l'OMS et la FAO, le Codex Alimentarius est un recueil de normes alimentaires ayant pour objet de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires. La publication du Codex Alimentarius vise à guider et à promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et l'harmonisation de définitions et d'exigences relatives aux produits alimentaires et, de ce fait, à faciliter le commerce international. Le Codex Alimentarius comprend des normes pour tous les principaux produits alimentaires, traités, semi-traités ou bruts, destinés à être livrés aux consommateurs. Il comporte des dispositions sur l'hygiène alimentaire, les additifs alimentaires, les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, les contaminants, l'étiquetage et la présentation, les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, et l'inspection et la certification des importations et des exportations.

⁶ Au sein du CCP, Monaco fait partie d'une circonscription qui regroupe l'Allemagne, la France et le Liechtenstein.

Réunion de Haut Niveau sur le VIH/SIDA

La Réunion de Haut Niveau sur le VIH/SIDA avait pour objectif de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris dans le cadre de la Déclaration politique de 2016 pour mettre fin à l'épidémie de SIDA d'ici 2030. S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, y a représenté Monaco.

Dans son discours d'ouverture, Madame Winnie BYANYIMA, Directrice exécutive de l'ONUSIDA, a rappelé que, depuis le premier cas il y a 40 ans, 77,5 millions de personnes ont été infectées et 35 millions ont succombé. Avec 1,7 million de nouvelles infections enregistrées en 2019, les taux du SIDA ne suivent pas la tendance escomptée. L'objectif mondial pour 2020 était de moins de 500 000 infections. Elle a ainsi insisté sur le fait qu'en dépit de la pression exercée par la pandémie de Covid-19, le VIH/SIDA doit demeurer une priorité internationale.

La Déclaration politique adoptée par les Etats membres définit de nouveaux objectifs :

- Garantir que 95 % des personnes exposées au risque d'infection au VIH utilisent des services de prévention,
- Accorder une plus grande importance à la prestation de services par les communautés,
- Mettre fin aux inégalités.

S.A.S. la Princesse Stéphanie a été conviée à prendre la parole lors de cette réunion en sa qualité d'Ambassadrice de bonne volonté de l'ONUSIDA. Elle a réitéré son plein engagement à participer, au travers de son association *Fight Aids Monaco*, aux efforts visant à mettre fin à l'épidémie de SIDA d'ici 2030 et a ainsi appelé l'ensemble des parties prenantes à tirer les enseignements des épidémies concomitantes du VIH et de la Covid-19 pour instaurer des systèmes de santé plus forts et plus aptes à répondre aux défis sanitaires à venir.



S.A.S. la Princesse Stéphanie
à la réunion de haut niveau
VIH-sida

2 | Sécurité alimentaire

A 166^{ème} ET 167^{ème} SESSIONS DU CONSEIL DE LA FAO

La Principauté de Monaco a pris part aux 166^{ème} et 167^{ème} sessions du Conseil.

Au cours de la 166^{ème} session, M. QU Dongyu, Directeur général de la FAO, a présenté les activités menées par l'Organisation dans le contexte de la crise sanitaire, mettant en avant la nécessité de redéfinir les priorités de l'Organisation afin de faire face aux conséquences de la pandémie.

La 167^{ème} Réunion du Conseil de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est tenue le 29 juin 2021. S.E. M. Hans HOOGEVEEN, Ambassadeur des Pays-Bas et Président indépendant du Conseil de la FAO, a ouvert cette session en rappelant l'importance d'atteindre le « consensus comme objectif collectif », quelle que soit la question abordée. Il a mis en avant le respect de l'inclusivité et d'une plus grande responsabilité dans la période actuelle de relèvement après la pandémie de Covid-19 pour réaliser le défi « *faim zéro* » et plus généralement les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

B 42^{ème} CONFÉRENCE DE LA FAO

La 42^{ème} Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a eu lieu du 14 au 18 juin. Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a conduit la délégation qui y a pris part.

La Conférence a été ouverte par les interventions de M. QU Dongyu, M. Sergio MATTARELLA, Président de la République italienne, et du Pape François. Tous trois ont rappelé le besoin d'un engagement multilatéral fort en faveur du droit à l'alimentation, alors que la pandémie de Covid-19 a aggravé l'insécurité alimentaire aiguë et la situation des personnes les plus vulnérables⁷.

En marge de la 42^{ème} Conférence, a été organisée la Conférence McDougall⁸ qui avait, cette année, pour thème : « Lutter contre le changement climatique et la faim grâce à l'innovation », dont le discours d'ouverture a été prononcé par Bill GATES. Il a ainsi appelé les Etats membres à prendre des mesures dans les domaines de l'atténuation des effets du changement climatique et de l'innovation agricole.

C SOMMET DES NATIONS UNIES SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

En marge de la 76^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies, le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires s'est tenu le 23 septembre 2021. M. Laurent ANSELMINI, Conseiller de Gouvernement – Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération y a représenté la Principauté, laquelle a fait de la sécurité alimentaire l'une des priorités de sa politique de coopération internationale.

⁷ La pandémie a très fortement aggravé l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : 811 millions de personnes concernées en 2020, c'est 161 millions de plus qu'en 2019.

⁸ Nommée d'après Frank McDougall qui est à l'origine de l'idée d'une organisation internationale pour mettre l'humanité à l'abri du besoin. Tous les ans, il y a une conférence McDougall sur les thèmes de l'alimentation et de la santé.

Cinq pistes d'actions ont été retenues :

- nourrir toute l'humanité,
- les solutions fondées sur la nature,
- promouvoir des moyens de subsistance équitables, le travail décent et l'autonomisation des communautés,
- bâtir la résilience aux vulnérabilités et aux chocs,
- soutenir les moyens de la mise en œuvre.

Lors de sa prise de parole, M. Laurent ANSELMi a déploré l'aggravation, en raison de la pandémie, de la situation des personnes souffrant de la faim. Il a, par ailleurs, souligné le fait qu'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre est produit par les systèmes alimentaires, et a insisté sur la nécessité d'agir. Pour conclure, il a rendu hommage au travail effectué par le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Par ailleurs, la France et la Finlande ont initié une «Coalition sur les repas scolaires – Nutrition, santé et éducation pour chaque enfant», que Monaco a rejoint. Cette coalition vise à déployer la distribution de repas au quotidien, ce qui encourage les enfants à poursuivre leur éducation et aide les familles et les communautés en luttant contre la famine et la malnutrition.



Cantines scolaires ©PAM Burundi

3 | Éducation, Culture et Sport

A L'UNESCO

41^{ème} session de la Conférence Générale

La 41^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO s'est tenue du 9 au 24 novembre 2021. Elle marquait la célébration du 75^{ème} anniversaire de l'UNESCO, avec au programme une grande manifestation en présence de nombreux Chefs d'État.

M. Laurent ANSELMi a pris part au débat de politique générale le 15 novembre 2021. Il a souligné la rapidité et la vigueur du soutien apporté par l'Organisation aux secteurs de l'éducation et de la culture durement éprouvés par la crise sanitaire. Il a de surcroît exposé la politique menée par le Gouvernement Princier à l'effet d'assurer, en Principauté, la continuité du service public de l'éducation dans le respect des règles sanitaires. Au plan international, M. ANSELMi a rappelé tout l'intérêt que les autorités monégasques attachent à la protection du droit des filles à l'éducation, et à la préservation du patrimoine mondial dans les zones de conflit ainsi qu'à la lutte contre le dopage dans le sport. Il a, par ailleurs, évoqué la protection des mers, océans et zones polaires.



M. Laurent ANSELMINI entouré de S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI, Ambassadeur, Délégué permanent de Monaco auprès de l'UNESCO et de ses collaborateurs ©DR

Madame Audrey AZOULAY a été réélue au poste de Directrice Générale de l'Organisation pour un nouveau mandat de 4 ans. Dans son allocution, elle a dressé le bilan de la crise sanitaire et des initiatives prises par l'UNESCO pour y faire face, telles que la *Coalition mondiale pour l'éducation* et le mouvement *Résilart*.

Le premier mandat de Mme AZOULAY a été marqué par les réformes (Transformation stratégique), la réduction des tensions politiques, l'aide apportée à Mossoul et à Beyrouth (deux initiatives auxquelles Monaco a contribué), la gestion de sujets d'actualité et d'avenir (notamment l'éthique de l'intelligence artificielle), la volonté de permettre aux jeunes, aux femmes, aux intellectuels, aux scientifiques et aux artistes de faire entendre leur voix.

La Directrice Générale a présenté les quatre principaux défis à relever au cours de son second mandat :

- **Défi éducatif** : réouverture des écoles et continuité de l'apprentissage ;
- **Défi de notre relation au vivant** : s'assurer que le monde demeure hospitalier pour la vie, en mettant l'accent sur l'importance de protéger la santé des océans ;
- **Défi de la cohésion sociale et de la paix** : liberté d'expression, liberté de la presse, éducation contre le racisme et l'antisémitisme, promotion de la diversité culturelle ;
- **Défi d'une technologie maîtrisée au service de l'humanité** : élaboration d'un univers numérique soumis à nos valeurs (intelligence artificielle et science ouverte).

Les Etats membres ont procédé à l'adoption de la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle, très attendue car elle constitue le premier instrument juridique international sur le sujet. Le texte, bien que non contraignant, reflète les préoccupations relatives aux droits de l'homme exprimées en premier lieu par les pays européens et fait une large place au secteur privé.

En outre, après deux ans de travail, a également été adoptée la Recommandation sur une science ouverte.

Par ailleurs, l'UNESCO a tenu deux réunions d'envergure au cours de l'année 2021 : la Réunion mondiale sur l'éducation 2021, qui marquait l'aboutissement du travail intensif mené par l'UNESCO ces deux dernières années pour renforcer la coopération et la coordination de l'ODD 4 au niveau mondial et qui a abouti à la Déclaration de Paris ; et la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation en vue du développement durable, tenue en Allemagne.

Enfin, la 41^{ème} session de la Conférence Générale a approuvé l'association de l'UNESCO, en 2022-2023, aux commémorations du 100^{ème} anniversaire de la mort du Prince Albert I^{er} de Monaco. Celles-ci interviendront, notamment, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), dont l'UNESCO est le fer de lance.

Soutien de Monaco aux activités et missions de l'Organisation

Conformément à l'accord-cadre liant Monaco à l'UNESCO pour la période 2018-2021, une contribution lui a été allouée au titre de l'année 2021, incluant notamment les soutiens aux projets et programmes suivants :

- Fonds d'urgence pour le patrimoine, finançant notamment l'initiative « *Raviver l'esprit de Mossoul : relever la ville de Mossoul grâce à la culture et à l'éducation* » ;
- Fonds pour la mémoire de l'Holocauste et soutien à l'organisation de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ;
- Projet de la Commission Océanographique Intergouvernementale (C.O.I.) en faveur du renforcement du réseau d'observation du niveau de la mer et de la coordination des activités dans les Caraïbes ;
- Programme marin du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Par ailleurs, depuis 2020, la Principauté soutient la recherche dans le domaine de la lutte contre le dopage, par le biais d'un mémoire universitaire, en lien avec la Chaire UNESCO.

En outre, le soutien au projet mené par la Direction de la Coopération Internationale en partenariat avec l'UNESCO portant sur la « *promotion de la scolarisation des enfants vulnérables, en particulier des filles, au Burundi* » s'est poursuivi.

Enfin, l'UNESCO a annoncé l'achèvement de son projet de réhabilitation des 280 institutions éducatives qui avaient été endommagées par les explosions au port de Beyrouth le 4 août 2020. Ce projet ambitieux, auquel Monaco avait contribué en 2020, a été réalisé en un temps record de 18 mois.

B LE SPORT

Journée internationale du sport pour le développement et la paix

Cette année encore, la célébration de la Journée internationale du sport pour le développement et la paix, le 6 avril, a pris la forme d'une campagne sur les réseaux sociaux. La Mission Permanente de Monaco auprès de l'ONU à New York, a activement contribué aux préparatifs et a diffusé les informations et lignes directrices relatives à cette campagne aux Etats membres et à ses autres partenaires pertinents dans le domaine du sport.

L'objectif de cette campagne était de réaffirmer la place du sport, en particulier dans le contexte du redressement post-Covid. Les messages étaient donc orientés autour de l'équité, l'esprit d'équipe, la résilience et l'accès aux vaccins pour tous.

Dans le cadre de cette Journée, une collaboration a été menée avec la société monégasque Shibuya Productions, ce qui a contribué dans une grande mesure au succès de la campagne sur les réseaux sociaux.

La Mission de Monaco, en coordination avec la Division du développement social inclusif de l'ONU, a œuvré depuis le début de la pandémie pour maintenir l'attention sur le sport et réaffirmer son importance dans le cadre du relèvement post-pandémie.

Résolution Trêve Olympique

Les consultations officielles sur la Trêve olympique ont été menées par la Chine, en vue des Jeux de Beijing.

La résolution intitulée « *édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique* » a été adoptée par l'Assemblée Générale, par consensus, le 2 décembre 2021, avec 173 co-parrains, dont la Principauté.

4 | Affaires francophones

A 38^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Lors de la 38^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) a été acté le report, en 2022, du XVIII^e Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements.

Les Etats et Gouvernements membres de la Francophonie en ont décidé ainsi afin d'accueillir davantage de personnes, dans des conditions sanitaires optimales, et de saisir l'opportunité de ce délai supplémentaire pour obtenir plus de résultats concrets.

S.E. Mme Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire Générale de la Francophonie, a détaillé les conséquences de ce report sur les activités de l'OIF, qui sont notamment les suivantes :

- prolongation des mandats des bureaux des Commissions d'une année,
- report de l'examen de la Déclaration de Djerba sur la langue française,
- maintien du moratoire sur les adhésions de nouveaux pays et les candidatures au changement de statut.

La Secrétaire Générale a également proposé de mettre à profit l'année 2022 pour travailler sur un nouveau cadre stratégique 2023-2030 autour du recentrage de l'Organisation et de poursuivre, jusqu'au Sommet de Djerba, la réflexion relative à la transformation et la modernisation de l'OIF.

B 39^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Le 10 décembre 2021, s'est tenue la 39^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

S.E. Mme Louise MUSHIKIWABO a indiqué que l'OIF venait de signer l'Accord de siège avec le Liban afin d'établir à Beyrouth le Bureau de la représentation. M. Geoffroi MONTPETIT⁹ est revenu sur la Stratégie numérique de la Francophonie 2022-2026. Il a rappelé l'objectif d'amélioration de la découvrabilité des contenus en langue française et a indiqué que l'OIF allait proposer un nouveau projet phare piloté à partir de la nouvelle représentation de l'OIF pour les Amériques, à Québec.

La Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération de Monaco est intervenu afin d'annoncer que la Principauté de Monaco venait de rejoindre la gouvernance de TV5 Monde, via sa chaîne nationale de service public télévisuel, Monte-Carlo Riviera.

M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, a, pour sa part, souligné qu'à l'occasion de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, la France allait aborder les sujets de la diversité linguistique et de la promotion de la langue française, notamment au sein des institutions européennes.



Adhésion de la Principauté de Monaco à TV5, le 9 décembre 2021 @Direction de la Communication - Manuel Vitali

⁹ De nationalité canadienne, M. Geoffroi MONTPETIT est l'Administrateur de l'OIF depuis le 22 février 2021. IL a été nommé pour quatre ans à ce poste par la Secrétaire générale de la Francophonie à l'issue de la session extraordinaire du Conseil Permanent de la Francophonie du 22 février 2021.

6^{ème} Forum Régional

À l'occasion du 6^{ème} Forum Régional de l'UpM organisé en novembre à Barcelone, le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, M. Laurent ANSELMi a rappelé les nombreuses actions de coopération menées par la Principauté en Méditerranée, que ce soit dans le domaine de l'environnement, du climat, des énergies durables ou encore de l'inclusion sociale au bénéfice des plus défavorisés.

Ce Forum s'est tenu en présence des Ministres des Affaires étrangères et hauts représentants des 42 pays membres de l'UpM.

Women Business Forum

En juillet, S.E. Mme Catherine FAUTRIER a participé en visio-conférence au « *Women Business Forum* » de l'UpM sur la numérisation comme outil majeur de l'autonomisation des femmes et leur insertion sur le marché du travail, particulièrement dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

Journée de la Méditerranée

Pour la célébration de la Première Journée de la Méditerranée de l'UpM fixée au 28 novembre, l'Ambassade de Monaco en Espagne a organisé, en collaboration avec l'Instituto de Empresa (IE) University Madrid, une conférence sur le thème : « *L'avenir de la Méditerranée : le défi de la protection de son environnement* ».

Réunions de l'UpM

L'Ambassade de Monaco en Espagne a participé aux réunions des Hauts fonctionnaires de l'UpM en février et juin 2021 ainsi qu'à diverses conférences et groupe de travail dont l'*UpM Environment Task Force* et la 2^{ème} Conférence Ministérielle sur l'Economie Bleue Durable.

Fondation Ana Lindh

En rejoignant l'UpM en 2008, Monaco est devenu membre de droit de la Fondation Anna Lindh (FAL). Cette institution intergouvernementale a pour but de favoriser les échanges interculturels entre les organisations de la société civile des 42 pays de la région euro-méditerranée.

L'Ambassade de Monaco en Espagne a pris part à diverses réunions en ligne tout au long de l'année 2021. La FAL a connu un changement de gouvernance avec notamment l'élection à la présidence de S.A.R. la Princesse Rym AL-ALI de Jordanie qui a succédé à Mme Elisabeth GUIGOU ainsi que d'un nouveau Directeur Exécutif, M. Josep FERRE. Une réforme en profondeur de l'institution est actuellement engagée.

6 | Postes et Télécommunications

Le 27^{ème} Congrès de l'Union Postale Universelle (UPU) s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 27 août 2021. Lors de la plénière d'ouverture, la Principauté a été représentée par le Consul de Monaco à Abidjan, M. Jean-Marie ACKAH. Les autres représentants monégasques, en particulier le Directeur de la Poste Monaco et les membres de la Mission à Genève, ont pu prendre part à la réunion à distance. L'une des principales conclusions de ce Congrès fut l'adoption de la Stratégie postale et du Plan d'activités d'Abidjan, portant sur la période 2022-2026. Ces documents prévoient notamment le renforcement du rôle de l'Union à l'international, tant en matière normative que dans le domaine de l'innovation pour faire face aux besoins du secteur postal dans un environnement de rupture numérique.

7 | Exposition Universelle (BIE)

À l'instar des éditions précédentes, Monaco a participé à l'Exposition Universelle Dubaï 2020 reportée d'une année et qui s'est tenue d'octobre 2021 à mars 2022. Cette Exposition Universelle avait pour thème « *Connecting Minds, Creating Future* » (Connecter les esprits, construire le futur) :

- **Opportunité** : Libérer le potentiel des individus et des communautés pour construire le futur.
- **Mobilité** : Créer des mouvements de personnes, de biens et d'idées plus intelligents et plus productifs.
- **Durabilité** : Respecter et vivre en harmonie avec la planète.

La participation de Monaco a offert une occasion unique de présenter le savoir-faire monégasque ainsi que les opportunités offertes en Principauté comme reflété dans le thème du pavillon : « *Monaco 360°, un monde d'opportunités* ».

De nombreux acteurs de la Principauté se sont rendus au sein de ce pavillon, tout au long de la durée de l'Expo Universelle, afin d'y présenter l'excellence de la Principauté. Ainsi, l'expérience de la Principauté a pu faire l'objet de promotion et de valorisation, que ce soit dans les domaines de l'hospitalité et la gastronomie, de la recherche scientifique ou encore les soins médicaux, dans le domaine de la culture et des événements sportifs, de la mode sans oublier dans le domaine des actions humanitaires et environnementales.

À l'occasion de la Journée Nationale monégasque à l'Exposition Universelle de Dubaï, S.A.S. le Prince Albert II, S.A.S. la Princesse Stéphanie et la Délégation monégasque ont été accueillis sur le site de l'Exposition par le Commissaire général du Pavillon de Monaco, en présence de S.E. M. Reem AL HASHIMY, Ministre de la Coopération Internationale et Directeur de l'Exposition. La Principauté a présenté un concert de l'Orchestre des Carabiniers du Prince, un spectacle de cirque et la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo a dansé *Core Meu*, œuvre créée par Jean-Christophe MAILLOT.



Pavillon Monaco © Photo Marc GOODWIN – Archmospheres

S.A.S. le Prince Souverain et la Délégation Officielle ont visité le Pavillon de Monaco ainsi que le Pavillon des Emirats Arabes Unis. M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie et M. Mohamed AL HUSSAINI, Ministre d'État pour les Affaires financières des Emirats Arabes Unis, ont signé une Convention fiscale ayant pour objet l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et la prévention de l'évasion et de la fraude fiscale.

8

Affaires spatiales

L'émergence sur le territoire monégasque d'activités économiques en lien avec le secteur spatial a conduit la Principauté à entretenir des relations avec le Bureau des Affaires Spatiales des Nations Unies (UNOOSA), basé à Vienne. En outre, pour accompagner le développement de ce secteur particulièrement prometteur et renforcer l'attractivité de la place monégasque, l'adhésion à plusieurs traités internationaux régissant les activités des Etats dans l'espace extra-atmosphérique est envisagée.

C'est également dans cette perspective que le Bureau des Affaires Spatiales a vu le jour le 2 août 2021. Au plan international, cette nouvelle entité relevant de la Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique assurera la représentation de Monaco dans les instances dédiées, en collaboration avec le Département des Relations Extérieures et de la Coopération. Le Bureau des Affaires Spatiales pourra aussi interagir avec ses homologues étrangers et ainsi favoriser des partenariats internationaux au bénéfice des entreprises monégasques spécialisées.

À ce jour, les activités des acteurs économiques opérant dans ce domaine en Principauté comprennent la conception et la fabrication de nano-satellites d'observation de la Terre, de satellites de télécommunications et d'engins astromobiles.

9 | Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

La Principauté de Monaco a participé du 30 novembre au 3 décembre 2021 à la 24^{ème} Assemblée Générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) qui s'est déroulée au siège de l'organisation, à Madrid. S.E. Mme Catherine FAUTRIER-ROUSSEAU, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'OMT était accompagnée à cette occasion de M. Guy ANTOGNELLI, Directeur du Tourisme et des Congrès.



S.E. Mme Catherine FAUTRIER-ROUSSEAU, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'OMT et M. Guy ANTOGNELLI, Directeur du Tourisme et des Congrès ©DR

La réunion, a été notamment consacrée à l'analyse post-pandémie de ce secteur stratégique pour de nombreux pays, dont la Principauté, ainsi qu'à l'étude du développement d'un tourisme plus inclusif et plus durable.

Le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale du Tourisme a présenté son rapport aux membres en insistant sur le rôle important joué par l'Organisation qui a su fédérer les acteurs du tourisme mondial face à la crise liée à la Covid-19, assurant ainsi un soutien vital pour l'emploi et les entreprises et en garantissant des normes et protocoles harmonisés. Ce rapport exposait également le programme d'actions pour un avenir plus inclusif et résilient, concernant le développement du secteur sur le continent Africain à l'horizon 2030 ainsi que le premier code international de protection des touristes.

En marge de l'Assemblée Générale, une session thématique ouverte par le Premier Ministre espagnol, M. Pedro SANCHEZ, a abordé différents sujets relatifs au développement du secteur du tourisme autour de la thématique « Construire pour le futur : innovation, éducation et développement rural ».

L'Assemblée Générale a également désigné la ville de Samarcande (Ouzbékistan) comme lieu de la 25^{ème} Session de l'Organisation en 2023.



LES POLITIQUES EXTÉRIEURES SECTORIELLES

POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

1 Relations avec l'Union Européenne

A NÉGOCIATION D'UN ACCORD D'ASSOCIATION AVEC L'UNION EUROPÉENNE (U.E.)

L'année 2021 a été profitable pour la poursuite des négociations sur le plan de l'examen des annexes techniques. En effet, la pandémie n'a pas permis de rencontre en présentiel à Bruxelles écartant de fait toute discussion sur les points vitaux.

Quatre sessions de négociations se sont donc tenues par visio-conférences sur une matinée en mars, juin, octobre et décembre et elles ont conduit à examiner tout ou partie de sept annexes sur les vingt-cinq.

Des domaines comme l'énergie ou les transports ont été approfondis dans leurs diverses composantes et ces sessions ont permis de constater qu'au plan technique, les points sensibles nécessitant une approche plus politique ne sont pas nombreux.

Une importante décision a été prise en 2021 côté européen : l'Union européenne a en effet décidé de transférer la charge de la négociation du service européen pour l'action extérieure vers le secrétariat général de la Commission. Cette décision a été annoncée en septembre 2021 et est entrée en vigueur début 2022.

Ce transfert du service « diplomatique » vers l'exécutif devrait permettre en 2022 d'aborder les points vitaux avec des interlocuteurs politiques qui souhaitent manifestement que la négociation avance plus rapidement et que les questions de fond soient traitées dans les prochains mois avec la perspective d'une conclusion des négociations dans le courant de l'année 2023.

B ACCORD MONÉTAIRE AVEC L'UNION EUROPÉENNE

En application des dispositions de l'Accord monétaire, la Principauté de Monaco a émis, en 2021, les pièces suivantes :

- une pièce de 2 euros commémorative en qualité Belle Epreuve, célébrant les 10 ans de mariage de S.A.S. le Prince, frappée en 15.000 exemplaires ;
- une pièce de 1 euro courante, frappée en 1.167.728 exemplaires ;
- une pièce de 2 euros courante frappée en 1.035.000 exemplaires.

Compte tenu du contexte sanitaire encore fragile, la réunion du Comité de l'Accord s'est tenue en version hybride, le 26 novembre 2021. Elle a été l'occasion d'échanges de vues entre les représentants de la Principauté et ceux de l'Union européenne sur divers sujets. Parmi eux, la délégation monégasque a fait un point sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au cours de l'année écoulée et a présenté les résultats de la deuxième Evaluation Nationale des Risques.

La délégation monégasque a confirmé l'adoption, dans les délais impartis, de dispositions équivalentes à celles de la 5^{ème} Directive, ainsi que d'autres textes inscrits à l'annexe B lors de précédents comités règlement (UE) 2018/1672 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif aux contrôles de l'argent liquide entrant et sortant de l'Union, règlement délégué (UE) 2019/758 de la Commission du 31 janvier 2019 complétant la Directive (UE) 2015/849 dite « 4^e Directive blanchiment » en ce qui concerne les normes techniques de réglementation en précisant les actions que doivent au minimum engager les établissements de crédit et les établissements financiers et le type de mesures supplémentaires qu'ils doivent prendre pour atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans certains pays tiers.

Cette réunion a également été l'occasion de discussions relatives à la mise à jour des annexes de l'Accord monétaire.

En outre, la délégation monégasque a fait un point concernant l'évolution de sa législation en matière d'indices de référence, afin de prévoir des dispositions équivalentes au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016¹⁰.

Enfin, le Comité a pris acte du quota de frappe de pièces pour l'année 2022, qui s'élève à 3.310.912,31 euros et a validé le programme de frappe correspondant à l'utilisation de ce quota.

2 Relations avec le Forum Mondial de l'OCDE

A MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS

Dans le cadre de la Norme de Déclaration Commune (Common Reporting Standard – CRS), la Principauté de Monaco a échangé avec 66 pays (5 de plus qu'en 2020) listés ci-dessous, dans les délais impartis par l'OCDE.

1. Afrique du Sud	18. Corée du Sud	35. Indonésie	52. Pays-Bas
2. Allemagne	19. Croatie	36. Irlande	53. Pologne
3. Andorre	20. Curaçao	37. Islande	54. Portugal
4. Anguilla	21. Danemark	38. Israël	55. République Tchèque
5. Arabie Saoudite	22. Espagne	39. Italie	56. Roumanie
6. Argentine	23. Estonie	40. Japon	57. Royaume-Uni
7. Australie	24. Finlande	41. Jersey	58. Russie (Fédération de)
8. Autriche	25. France	42. Lettonie	59. San Marin
9. Azerbaïdjan	26. Gibraltar	43. Liechtenstein	60. Seychelles
10. Belgique	27. Grèce	44. Lituanie	61. Singapour
11. Brésil	28. Groenland	45. Luxembourg	62. Slovaquie
12. Bulgarie	29. Guernesey	46. Malaisie	63. Slovénie
13. Canada	30. Hongrie	47. Malte	64. Suède
14. Chili	31. Île de Man	48. Mexique	65. Suisse
15. Chine	32. Île Maurice	49. Norvège	66. Uruguay
16. Chypre	33. Îles Féroé	50. Nouvelle-Zélande	
17. Colombie	34. Inde	51. Panama	

¹⁰ Projet de loi n° 1.051 adopté lors de la séance du 31 janvier 2022

Monaco continue d'accroître le nombre de juridictions soumises à déclarations.

Par ailleurs, suite à la mise à jour du système informatique le « *Common Transmission System 2.0* » de l'OCDE, Monaco a adopté ce nouveau schéma depuis février 2021.

B ACCORDS BILATÉRAUX

Le 13 novembre 2021, Monaco a signé une Convention fiscale bilatérale avec les Emirats Arabes Unis.

Des négociations sont toujours en cours avec plusieurs pays à des stades plus ou moins avancés pour la signature de « DTAs » ou « TIEAs ».

Par ailleurs, Monaco a signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE qui offre la possibilité à tous les pays signataires d'échanger, sur demande, des informations fiscales. Le réseau d'échange s'est encore élargi en 2021 car 3 nouvelles juridictions ont signé la Convention, portant le nombre de participants à 144, ce qui inclut tous les pays du G20, tous les pays de l'OCDE, les centres financiers les plus importants et un nombre croissant de pays en voie de développement.

C LE BEPS (BASE EROSION AND PROFIT SHIFTING) DE L'OCDE

Publié en octobre 2015, le plan d'action BEPS de l'OCDE est un ensemble de 15 actions fournissant aux États des instruments nationaux et internationaux pour lutter contre l'érosion de la base fiscale imposable. Le 17 mai 2016, Monaco a rejoint le cadre inclusif du BEPS. À ce titre, Monaco s'est engagé à adopter les 4 actions obligatoires, à ce jour, du BEPS qui sont les suivantes :

- **Action 5** : Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance ;
- **Action 6** : Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales lorsque les circonstances ne s'y prêtent pas ;
- **Action 13** : Documentation des prix de transfert et déclaration pays par pays ;
- **Action 14** : Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends.

En 2021, une nouvelle étape a été franchie par la Principauté afin de continuer à remplir ces engagements internationaux, Monaco a adhéré à l'Action 1 du BEPS. Cette action est consacrée aux défis fiscaux posés par l'économie numérique et se compose de deux piliers.

L'objectif était de trouver une solution consensuelle à l'échelle mondiale pour réformer le cadre international en matière d'imposition des sociétés ; la négociation a abouti à un accord global entre 137 juridictions en octobre 2021 sur les deux piliers.

Le pilier 1 porte sur la réattribution partielle des droits d'imposition. En pratique, les multinationales dont les ventes mondiales excèdent 20 milliards d'euros et dont la rentabilité est supérieure à 10 % seront assujetties et 25 % des bénéficiaires dépassant le seuil de 10 % seront réaffectés aux juridictions du marché.

Le pilier 2 concerne le niveau minimum d'imposition des bénéficiaires des entreprises multinationales à 15 %. Ce nouveau taux minimal d'imposition s'appliquera aux sociétés dont le chiffre d'affaires excède 750 millions d'euros et devrait être payé soit dans le pays d'implantation de l'entité membre d'un groupe multinational soit dans le pays de la maison mère.

3

Sanctions financières internationales

L'année a été marquée par la réforme de la procédure d'adoption des mesures de gel des fonds en Principauté. Cette réforme a permis d'accélérer les délais de mise en œuvre de ces mesures, qui résultaient auparavant de l'Ordonnance Souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 (en matière de lutte contre le terrorisme) et de l'Ordonnance Souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 (en ce qui concerne les sanctions économiques) et d'être conforme à l'obligation de mise en œuvre « sans délai » des décisions onusiennes.

Désormais, une Ordonnance Souveraine unique¹¹ relative aux procédures de gel des fonds et des ressources économiques en application de sanctions économiques internationales prévoit la compétence du Ministre d'État pour édicter, par voie de décisions ministérielles publiées sur le site du Gouvernement Princier (et non plus par arrêtés ministériels publiés au Journal de Monaco), des mesures de gel des fonds et des ressources économiques afin de rendre applicables, de manière plus rapide, les sanctions financières.

Les mesures de gel de fonds mises en œuvre à Monaco peuvent résulter de décisions prises par différentes autorités.

En premier lieu, la Principauté étant membre de l'ONU, elle se doit d'adopter les mesures de sanctions prises par les Comités des sanctions établis par des résolutions du Conseil de Sécurité, dont ils sont des organes subsidiaires. Ces sanctions couvrent une gamme très large allant de mesures ciblées telles que les embargos sur les armes, les interdictions de voyager ou encore des mesures financières ou diplomatiques, jusqu'à des régimes complets de sanctions économiques et commerciales.

Par ailleurs, Monaco faisant partie de la zone euro, ses banques sont intégrées dans les systèmes de paiement européens. Dans ce cadre, la Principauté s'est engagée à adopter des mesures de gel des fonds identiques à celles prises par l'Union européenne dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité Commune.

La Principauté adopte également les mesures de sanctions prises unilatéralement par la France (en application des articles L.562-2 et suivants du Code monétaire et financier).

Enfin, Monaco peut désormais adopter des mesures de gel à la demande d'un autre État, ou de sa propre initiative.

Concernant le nombre de mesures de gel des fonds mises en œuvre au cours de l'année 2021, il convient de distinguer le nombre d'arrêtés ministériels adoptés avant la réforme et les décisions ministérielles prises depuis l'entrée en vigueur de la réforme.

Arrêtés ministériels publiés au Journal de Monaco du 1^{er} janvier au 28 mai 2021

En matière de lutte contre le terrorisme, Monaco a adopté 79 arrêtés ministériels en 2021. Parmi ces arrêtés, 5 ont transposé des décisions prises par le Conseil de sécurité des Nations unies ou par l'Union européenne dans le cadre de la PESC et 74 ont été adoptés afin de reprendre des mesures nationales prises par la France.

En matière de droits de l'homme ou d'atteinte à la paix et la sécurité internationale, 48 arrêtés ministériels ont été adoptés ou modifiés dont 25 dans le cadre de sanctions économiques à l'encontre de 16 pays, 22 en matière de lutte contre la prolifération des armes chimiques et 2 en matière de graves violations des droits de l'homme.

¹¹ Ordonnance Souveraine n° 8.664 du 26 mai 2021 modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 9.098 du 11 février 2022.

Décisions ministérielles publiées du 4 juin au 31 décembre 2021

Une première décision ministérielle¹² est venue porter application de l'ensemble des sanctions internationales onusiennes, européennes et françaises en vigueur (37 régimes de sanctions à ce jour) et mentionne, en annexe, la liste de toutes les personnes et entités faisant l'objet d'une mesure de gel en Principauté.

Cette annexe correspond à la « liste nationale » qui a été instituée par l'Ordonnance Souveraine n° 8.664 du 26 mai 2021 et mise en ligne sur le site du Gouvernement Princier afin de faciliter l'information du public.

Cette liste nationale reprend les listes établies par le Conseil de sécurité des Nations Unies ou son Comité compétent, par l'Union européenne, par la République française, ou par un autre État, et intègre également (le cas échéant) les personnes désignées directement par le Ministre d'État, en matière de terrorisme, sur le fondement de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle est mise à jour à chaque décision ministérielle de gel de fonds prise suite à l'ajout, la suppression ou la modification des inscriptions effectuées par les autorités onusiennes, européennes, françaises ou monégasques.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme le 4 juin 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021, il y a eu 52 Décisions Ministérielles¹³ de gel des fonds dont :

- 27 en matière de lutte contre le terrorisme (qui ont transposé 21 mesures françaises, 5 mesures onusiennes et 1 mesure européenne) ;
- 30 en matière de droits de l'homme ou d'atteinte à la paix et la sécurité internationale (qui ont transposé 23 mesures européennes et 7 mesures onusiennes) ;
- 1 en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

4

Activités de coopération internationale du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

A CSSF (LUXEMBOURG)

En juillet 2021, le Directeur du SICCFIN et son homologue M. Claude MARX, Directeur de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) ont signé un accord de coopération en matière de supervision. Ce protocole d'accord vise à faciliter les échanges d'informations et à renforcer la coopération en matière de supervision entre le SICCFIN et la CSSF.

B MONEYVAL

En mars 2021, les fonctionnaires du SICCFIN ont participé en ligne à la première formation sur la mise en œuvre des normes et la revue horizontale des évaluations mutuelles organisée par le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures LCB/FT de MONEYVAL.

¹² Décision du Ministre d'État n° 2021-1 du 4 juin 2021

¹³ Certaines Décisions Ministérielles comportent des mises à jour de différents régimes de sanction.

Le SICCFIN a assisté aux 61^{ème} et 62^{ème} assemblées plénières du comité MONEYVAL qui se sont déroulées à Strasbourg en avril et décembre 2021.

Dans le cadre du processus d'évaluation de 5^{ème} cycle de la Principauté par le comité MONEYVAL, le 15 juin 2021, trois représentants de son Secrétariat Exécutif ont dispensé, à Monaco, une journée de formation. Il s'agissait de la troisième journée de la « formation pays ». Une centaine de personnes représentant les services gouvernementaux et les assujettis impliqués dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption ont participé à ces ateliers.

Au mois de septembre, des agents du Pôle Supervision ont représenté le SICCFIN lors de la réunion annuelle de MONEYVAL sur les typologies de blanchiment et de financement du terrorisme.

C GROUPE EGMONT

Inauguré par S.A.S. le Prince, le Forum de la Coopération Financière des CRF Francophones du Groupe Egmont s'est tenu à Monaco du 3 au 5 novembre. Y ont pris part, une centaine de participants représentant 28 CRF étrangères, des organes de régulation ou organismes internationaux (AMF, MONEYVAL, Groupe EGMONT, ONUDC, etc.) ainsi que les secteurs privé et public de la Principauté. Ces personnes étaient réunies en Principauté pour aborder divers sujets en lien avec la coopération internationale et les nouveaux défis de la finance mondiale.

Pendant deux jours, les travaux ont porté sur les grandes tendances de la criminalité financière mondiale, le défi des crypto-actifs à l'aune de la régulation, la lutte contre le financement du terrorisme, la coopération judiciaire internationale et la transparence fiscale.

5

Coopération dans le domaine des brevets

La pandémie de Covid-19 n'a pas permis d'envisager la reprise d'évènements promotionnels de propriété industrielle sur le territoire national, programmés initialement pour l'année 2020 et en collaboration avec des entités étrangères. Pour autant, les programmes de coopération se sont poursuivis à un rythme soutenu en 2021, conformément aux calendriers arrêtés avec les différentes parties prenantes.

A OFFICE EUROPÉENNE DES BREVETS (OEB)

En sa qualité d'État membre, la Principauté de Monaco a siégé aux différents Comités techniques et Conseils d'Administration de l'OEB. Avec la crise sanitaire, ses missions de contrôle et de supervision des travaux de l'Office européen des brevets se sont poursuivies en visioconférence.

Dans le cadre du « *Plan stratégique 2023* » de l'Office Européen des Brevets, les représentants de la Division de la Propriété Intellectuelle de la Direction de l'Expansion Economique ont participé activement à deux groupes de travail.

Le premier avait pour objectif la création d'un portail électronique commun aux 38 Etats membres de l'OEB et le second visait à formuler des recommandations, pour arrêter une pratique commune quant à l'attribution d'une date de priorité. Celles-ci ont été présentées aux représentants des offices nationaux, des conseils en propriété intellectuelle et des industriels du monde entier le 23 septembre 2021.

L'année 2021 aura été également l'occasion pour Monaco de renforcer sa coopération avec l'Office Européen des Brevets à travers la signature d'un Accord bilatéral le 2 décembre 2021. Celui-ci vise à offrir aux utilisateurs du système des brevets des services de grande qualité, tels que l'élaboration de rapports de recherche avec opinion écrite sur la brevetabilité d'une invention, dont les coûts de production sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Office Européen et 15% par les Autorités monégasques, lorsque ces rapports sont sollicités par de petites entités, des centres de recherche ou encore des organismes à but non lucratif basés sur le territoire national.

B OFFICE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (EUIPO)

Dans le cadre du Protocole d'Accord conclu en juin 2017 et reconduit le 29 juin 2021, le Pôle Propriété Intellectuelle de la Direction de l'Expansion Economique a poursuivi, en étroite collaboration avec l'EUIPO, les travaux informatiques visant à mettre prochainement en production, et à moindre frais, le traitement électronique du dépôt d'une demande d'enregistrement et de renouvellement de marque. L'objectif est de gagner en attractivité en offrant aux utilisateurs du système européen du droit des marques un outil intuitif et familier, paramétré aux spécificités de la procédure monégasque.

Dans le sillage de ce Protocole, la Division de la propriété intellectuelle a consacré sa procédure d'examen de la distinctivité d'une marque semi-figurative comprenant des termes descriptifs, en adhérant officiellement le 16 septembre 2021 à la pratique commune européenne issue des travaux et réflexions juridiques du Programme de Convergence CP3 organisé par l'EUIPO. À travers cette démarche, l'Administration monégasque entend accroître la transparence, la sécurité juridique et la prévisibilité de ses décisions à l'occasion du traitement d'un dossier, dans l'intérêt des examinateurs et des utilisateurs du système.

Enfin, et toujours dans un souci d'amélioration continu de ses services, la Division de la propriété intellectuelle a intégré le Registre européen «*DESIGNview*» le 7 décembre 2021, pour mettre gratuitement à la disposition du public pertinent l'ensemble des dessins et modèles enregistrés régulièrement sur le territoire national. En adhérant à ce Registre, Monaco rejoint un club composé aujourd'hui de plus de 70 offices nationaux ou régionaux à travers le monde qui alimentent régulièrement ses bases de données.

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

1 Lutte contre les changements climatiques

A CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)

S.A.S. le Prince Souverain a conduit la délégation monégasque à la 26^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP 26) qui s'est tenue à Glasgow (Royaume-Uni) du 31 octobre au 12 novembre 2021. Parmi les membres de la délégation figuraient Mme Céline CARON-DAGIONI, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, S.E. M. Bernard FAUTRIER, Conseiller spécial de S.A.S. le Prince chargé des questions d'environnement et S.E. Mme Evelyne GENTA, Ambassadeur de Monaco au Royaume-Uni.



Mme Céline CARON-DAGIONI
à la COP26 avec de Mme Silvia
CALVO ARMENGO, Ministre de
l'Environnement, de l'Agriculture
et du Développement Durable
de la Principauté d'Andorre

Dans ce cadre, le Souverain a pris part à de nombreux événements, au premier rang desquels le Sommet des Leaders qui a rassemblé plus de 120 Chefs d'État et de Gouvernement.

Fidèle à Son engagement de longue date, le Prince Albert II a présidé un événement de haut niveau pour le lancement de la 3^{ème} Déclaration « Because the Ocean » aux côtés de nombreux pays engagés en faveur de la protection de l'océan, dont la France, le Chili (Présidence de la COP 25) et le Royaume-Uni (Présidence de la COP 26).

Cette déclaration a joué un rôle moteur dans l'adoption d'une décision consacrant le lien fondamental entre l'océan, le climat et la biodiversité.

Sur cette même thématique prioritaire pour la Principauté, Il s'est exprimé dans le cadre d'un événement intitulé « Climate Change, Human and Ocean Health » organisé le 1er novembre par le Centre Scientifique de Monaco (CSM) en collaboration avec la Fondation Prince Albert II, le GIEC, la Fondation Meri et l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM).

Le 2 novembre, S.A.S. le Prince s'est rendu sur le Pavillon France pour participer à un événement intitulé « Un océan de solutions pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité » co-organisé par la Plateforme Océan & Climat (POC) et l'Office français de la biodiversité.

En tant que Président de la Commission Durabilité et Patrimoine du Comité International Olympique (CIO), S.A.S. le Prince a pris part à l'événement parallèle « le Sport pour l'action climatique – la course vers zéro émission » qui s'est déroulé le 3 novembre 2021.

En outre, le Souverain a signé la Déclaration des dirigeants de la *High Ambition Coalition* aux côtés de 50 autres pays dont la France, l'Italie, les Etats-Unis et la Suisse.

Mme Céline CARON-DAGIONI a, quant à elle, représenté la Principauté lors du Segment Ministériel de la COP organisé les 9 et 10 novembre 2021. À cette occasion, elle a participé à la réunion de haut niveau de la *Climate and Clean Air Coalition* et annoncé le renouvellement du soutien financier du Gouvernement Princier jusqu'en 2023. Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme a également participé au dîner ministériel du Groupe d'intégrité Environnementale¹⁴ tenu à l'invitation de la Suisse.

On retiendra enfin que Monaco a répondu à l'appel du Président des Etats-Unis et de la Présidente de la Commission européenne relatif au « *Global Methane Pledge* ». Cette initiative vise à réduire collectivement les émissions mondiales de méthane de 30% d'ici à 2030 (par rapport au niveau de 2020).

Au titre des négociations, cette Conférence a enregistré des avancées à la fois concrètes et symboliques consolidées notamment dans le « *Pacte de Glasgow* ». Après six années de discussions extrêmement difficiles, les points laissés en suspens qui empêchaient la mise en œuvre complète de l'Accord de Paris ont finalement été approuvés. Ces points concernent notamment les marchés carbone, le calendrier commun et le cadre de transparence renforcé. On pourra noter que, pour la première fois de l'histoire de la Convention, a été introduit le principe d'une réduction progressive de l'électricité produite à partir du charbon et la suppression progressive des subventions pour les combustibles fossiles (responsables de 75% de l'ensemble des gaz à effet de serre).

B SOUTIEN FINANCIER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Gouvernement Princier est déterminé à endosser sa part de responsabilité pour soutenir les pays en développement dans leur transition vers des trajectoires de développement bas-carbone et résilientes aux effets adverses des changements climatiques.

Au total, en 2021, près de 1 400 000 euros ont été versés au titre du financement climatique international, dont plus de 80% ont été acheminés par des canaux multilatéraux. Ces financements sont éligibles à l'APD dans leur intégralité.

On notera en particulier la contribution monégasque au Fonds Vert pour le climat (*Green Climate Fund*) dans le cadre de la première reconstitution du Fonds, à hauteur de 750 000 euros annuels pour la période 2020-2023, ce qui fait de la Principauté le premier bailleur du Fonds per capita. Cet instrument international joue un rôle majeur d'accélérateur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays en développement.

¹⁴ EIG : groupe de négociation créé il y a plus de 20 ans comprenant la Géorgie, le Liechtenstein, le Mexique, la République de Corée, la Suisse et Monaco.

Dans la lignée de son engagement depuis plusieurs années déjà, une contribution importante a également été versée à la Climate and Clean Air Coalition qui lutte contre les polluants climatiques et atmosphériques.

En outre, la Principauté entend concrétiser, par l'appui de financements ciblés, son plaidoyer politique visant à renforcer les synergies entre les thématiques du climat, de l'océan et de la biodiversité. Cet engagement s'illustre notamment par l'octroi de plusieurs contributions à des projets incarnant le concept des « solutions fondées sur la nature ».

Dès lors, un soutien financier a été apporté au projet *SeaTies* de la Plateforme Océan Climat qui a pour objectif de faciliter l'élaboration de politiques publiques et la mise en œuvre de solutions d'adaptation pour les villes côtières exposées à l'élévation du niveau de la mer en raison des changements climatiques. Le Gouvernement Princier soutient également les initiatives permettant de donner les moyens aux communautés côtières de bénéficier du potentiel du « carbone bleu ». Ainsi, *Blue Ventures*, une entreprise sociale coopérative développant des approches innovantes pour soutenir la conservation marine, a bénéficié d'une subvention permettant la mise au point d'un outil facilitant la certification des crédits carbone issus des mangroves.

En complément de ces ressources dédiées, on estime à plus de 4,9 millions d'euros le montant des subventions allouées en 2021 dans le cadre de la politique de coopération internationale monégasque ayant conjugué des bénéficiaires en termes de développement et au titre de l'action climatique (projets dits à « co-bénéfice climat »). Ces niveaux ont pratiquement doublé depuis 2018. Les programmes financés sont toujours centrés sur le renforcement de la résilience et de l'adaptation des populations rurales au changement climatique (prévention et gestion des catastrophes naturelles, promotion de l'agriculture durable, soutien aux petits éleveurs et agriculteurs, soutien à la sécurité alimentaire).

2

Affaires maritimes et droit de la mer

A 21^{ème} RÉUNION DU PROCESSUS CONSULTATIF OFFICIEUX DES NATIONS UNIES SUR LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER

Du 14 au 18 juin 2021, S. E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur Représentant permanent de Monaco auprès de l'ONU à New York, a coprésidé la 21^{ème} réunion du processus consultatif officiel des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer. Cette réunion, qui était organisée en mode virtuel et sous la thématique de « l'élévation du niveau de la mer et ses incidences », a connu la participation de scientifiques, d'universitaires issus de toutes les régions du monde ainsi que des membres d'organisations régionales ou mondiales, venus présenter leurs travaux, en particulier sur les causes, les incidences de ce phénomène ainsi que les défis qu'il présente pour la planète.

B CONSERVATION ET EXPLOITATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE DANS LES ZONES SITUÉES AU-DELÀ DES LIMITES DE LA JURIDICTION NATIONALE (ZAJN)

En dépit de la situation sanitaire internationale, la Principauté de Monaco a maintenu son engagement normatif et financier en faveur de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (BBNJ, en anglais pour « *Conservation and sustainable use of marine biological diversity beyond areas of national jurisdiction* »).

C LANCEMENT DU PLAN D'ACTION, « LA MÉDITERRANÉE, UNE MER EXEMPLAIRE D'ICI 2030 »

La Principauté de Monaco a participé au lancement du plan d'action, « *la Méditerranée, une mer exemplaire d'ici 2030* » (Pamex), qui a eu lieu à Marseille, le 3 septembre 2021, en marge du Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).¹⁵

Initié par la France avec les contributions juridique et politique de Monaco, le Pamex vise à être le socle d'une coopération régionale plus large et un apport certain dans les discussions au sein des institutions internationales pertinentes. Il devrait ainsi aider à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'ODD 14.

D 53^{ème} RÉUNION DE LA COMMISSION RAMOGE

Le 19 janvier 2021, Monaco a accueilli la 53^{ème} réunion de la Commission de l'Accord RAMOGE. Cette réunion s'est déroulée sous un format hybride. Elle a été l'occasion pour les délégations française, italienne et monégasque de discuter des activités menées durant le biennium 2019-2020.

À l'issue de la réunion, M. Giuseppe ITALIANO, Président en exercice de la Commission, a transmis la Présidence à Mme Isabelle ROSABRUNETTO, chef de la délégation monégasque, pour le nouveau biennium.

3

Biodiversité

A CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB) – 15^{ème} CONFÉRENCE DES PARTIES ET NÉGOCIATION DU NOUVEAU CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS 2020

La poursuite des travaux destinés à élaborer le cadre mondial pour la biodiversité, s'est déroulée au travers de conférences et réunions virtuelles, parmi lesquelles l'ouverture de la 15^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

En effet, dans l'optique de maintenir le *momentum* politique et la mobilisation de tous les acteurs internationaux en faveur de la préservation de la biodiversité, il a été décidé de tenir une première partie¹⁶ de la COP 15, en format hybride, en octobre 2021.

Monaco y était représenté à deux niveaux :

- Au niveau politique, par le suivi des négociations, depuis 2019, assuré par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération et la participation de Mme Céline CARON-DAGIONI, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ;
- Et enfin, au niveau diplomatique, par la présence à Kunming, de S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON, Ambassadeur de Monaco en Chine.

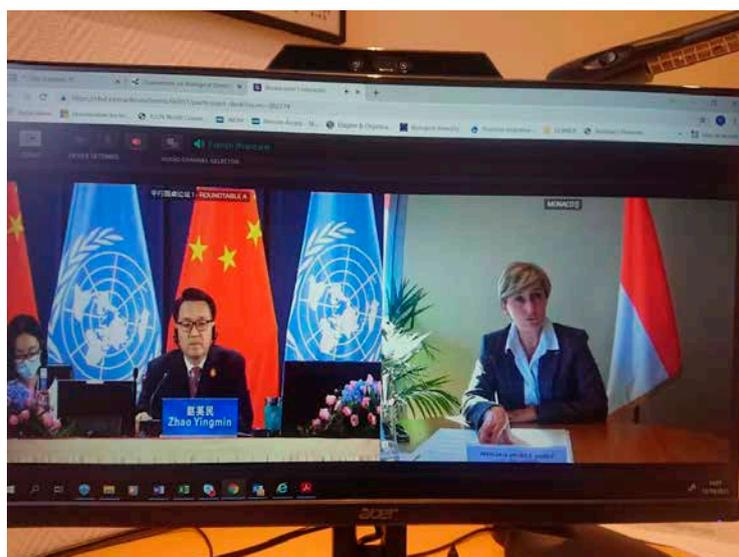
¹⁵ EIG La délégation était conduite par S.E. M. Bernard FAUTRIER, Conseiller spécial de S.A.S. le Prince Souverain, Chargé des questions d'environnement, accompagné de M. Tidiani COUMA, en charge des questions des droits de la mer et des affaires maritimes.

¹⁶ La deuxième partie de la COP15 devrait se tenir au troisième trimestre 2022.

Intervenant sur la scène internationale pour la première fois depuis sa nomination, le Conseiller-Ministre a rappelé, lors d'une table ronde intitulée « *Placer la biodiversité sur le chemin du rétablissement* » l'attachement de Monaco à la préservation de la Biodiversité, tant marine que terrestre.

Cette réunion a également permis d'une part à la Chine de prendre la présidence de la COP-15 et d'autre part l'adoption d'un budget 2022 pour la Convention et de la « Déclaration de Kunming », dans laquelle les Parties à la CDB s'engagent à négocier un cadre mondial efficace pour la biodiversité, afin d'inverser la courbe de la perte de biodiversité.

Mme Céline CARON-DAGIONI a réitéré l'engagement fort de Monaco dans les négociations dudit cadre afin que les Pays Parties s'accordent sur des objectifs ambitieux, inclusifs et réalisables. Elle a notamment rappelé qu'au travers de la High Ambition Coalition for Nature and People, Monaco défend l'adoption d'un objectif de conservation de 30% de la planète d'ici à 2030.



Mme Céline CARON-DAGIONI à la 15^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique

B CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES À L'ÉTAT SAUVAGE (CMS)

Monaco a renforcé ses actions et ses contributions aux travaux de la CMS, notamment lors des réunions du Comité permanent de ladite Convention pour lequel Monaco est un des représentants de la région Europe¹⁷.

De plus, dans la continuité de ses actions, Monaco a maintenu son soutien tant financier que politique au développement des mesures de conservation du requin « Ange de Mer » (*S.Squatina*) et de l'Anguille Européenne (*A. Anguilla*)¹⁸.

À ce titre, un atelier à l'intention des pays de l'Aire de répartition de l'Ange de Mer a été organisé, en 2021, afin de mobiliser les acteurs étatiques autour de la nécessité de développer un plan d'action régional spécifique à cette espèce.

Monaco y a rappelé les raisons qui l'avaient amené à proposer l'inscription du *S. Squatina* aux annexes de la CMS et du Mémorandum d'Accord sur les requins migrateurs. En outre, Monaco a pu évoquer le projet soutenu par la Société « Les Explorations de Monaco », lequel est mené par l'équipe de M. Laurent BALLESTA et l'Université de Montpellier, dans les eaux corses et dont un volet est dédié à l'étude des populations locales d'Ange de mer.

¹⁷ Cf. Rapport de Politique Extérieure 2020

¹⁸ Cf. Rapports de Politique Extérieure 2014, 2017, 2019 et 2020.

C CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE – UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN)

Le Congrès mondial de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) s'est tenu à Marseille, du 3 au 11 septembre 2021. Son objectif était de rassembler les représentants des gouvernements, des ONG, du monde scientifique, des collectivités locales et des entreprises afin de renforcer les efforts de protection de la biodiversité et promouvoir les solutions basées sur la nature pour relever les défis actuels de notre planète, tels que la perte de biodiversité, le changement climatique, la pollution...

Ce Congrès s'est articulé autour de sept thèmes, dont quatre liés aux principales dimensions de la nature (paysages, eau, océans et changement climatique) et trois conditions habilitantes (gouvernance et droits, finances et économie, connaissance et innovation).

De nombreux acteurs de la Principauté y ont participé, aux côtés de S.A.S. le Prince Souverain qui avait souhaité que la Principauté soit particulièrement présente et active lors de ce Congrès.

Ainsi, une Exposition «*Monaco s'engage pour la Biodiversité*» a été organisée par la Fondation Prince Albert II (FPAII) en partenariat avec le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, afin de mettre à l'honneur les initiatives nationales et internationales de protection de l'environnement portées par les entités monégasques et les organisations internationales établies à Monaco.

Enfin, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, soutenu par d'autres membres de l'UICN dont la FPAII et le Centre Scientifique de Monaco (CSM), a soumis la proposition 111 relative à la «*Conservation des hippocampes, syngnathes et dragons de mer (famille des Syngnathidae)*» laquelle s'inscrit dans la continuité des actions menées en faveur de ces espèces dans le cadre d'autres enceintes internationales et notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).



S.A.S. le Prince Souverain au Congrès mondial de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

D CO-PRÉSIDENTE DE L'INITIATIVE INTERNATIONALE POUR LES RÉCIFS CORALLIENS (ICRI)

En septembre 2021, la Principauté de Monaco, l'Australie et l'Indonésie ont transmis la Présidence de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) aux Etats Unis d'Amérique.

Etendue de 2 à 3 années en raison de la pandémie de Covid-19, la co-Présidence de Monaco, commencée en juillet 2018, a permis de maintenir à l'avant front des préoccupations mondiales les écosystèmes coralliens tropicaux. Au cours de la période, près d'une quinzaine de nouveaux membres ont adhéré à l'Initiative, dont l'Union Européenne, le Canada et l'Allemagne. Elle s'est achevée sur des résultats concrets :

- Le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (Global coral reef monitoring Network) de l'ICRI a publié le 6^{ème} rapport du GCRMN sur l'état des récifs coralliens du monde, basé sur une analyse quantitative d'un ensemble de données produites à partir des contributions de plusieurs centaines de scientifiques et d'organisations de 73 pays. Celui-ci met en lumière les principales tendances et recommandations pour éclairer la prise de décision et renforcer l'ambition de protéger les écosystèmes des récifs coralliens¹⁹.

Rappelons qu'en 2019 le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son rapport sur les impacts du réchauffement climatique sur l'océan et la cryosphère, avait dressé une sombre perspective sur le devenir des écosystèmes coralliens tropicaux en raison des phénomènes de blanchissement causés par des épisodes de plus en plus fréquents d'augmentation des températures de surface et par l'acidification de l'eau de mer.

- Dans le cadre des négociations au sein de la Convention sur la diversité biologique sur le Cadre mondial de la biodiversité, l'ICRI a entrepris depuis 2019 un travail de coordination et d'information au bénéfice des pays coralliens visant à recommander des objectifs ambitieux et documentés par la science. Ce travail soutenu par la Paul Allen family Foundation et Monaco se poursuivra jusqu'à la fin des négociations, en 2022.

- Le 6^{ème} rapport du GCRMN a montré que 14% des surfaces de récifs coralliens au niveau mondial avaient disparu depuis le début du siècle mais qu'une dynamique naturelle de reprise de l'écosystème était possible après chaque épisode de blanchissement. Dès lors, favoriser leur restauration est une solution pertinente, pour l'instant expérimentale, qu'il convient d'étendre à des échelles importantes. À cet égard Monaco soutient la mise en œuvre de la résolution relative à la gestion durable des récifs coralliens du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) par le financement de projets sélectionnés conjointement avec l'ICRI.

- La Co-Présidence de l'ICRI a également mobilisé la Fondation Prince Albert II de Monaco et le Centre Scientifique de Monaco, lequel a notamment produit une étude sur les impacts de la pollution sonore sur la biologie des organismes récifaux.

L'engagement de la Principauté pour la préservation des écosystèmes coralliens sera poursuivi dans les années à venir en partenariat avec l'ICRI et le PNUE, notamment dans le contexte de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, destinée à intensifier drastiquement à l'échelle mondiale la restauration d'écosystèmes dégradés ou détruits, de façon à lutter contre le changement climatique et à renforcer la biodiversité.

¹⁹ www.icriforum.org/events/launch-sixth-coral-reefs-report-gcrmn/ - www.icriforum.org/events/gcrmn-2020-report-launch/

4

Politique environnementale régionale

A EN MÉDITERRANÉE

Célébration des 25 ans de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)

Le 24 novembre 2021 a marqué le 25^{ème} Anniversaire de la signature de l'Accord ACCOBAMS, créé en 1996 sous les auspices de la Convention de Bonn (CMS). Monaco accueille le Secrétariat depuis son origine.

Lors des célébrations qui se sont déroulées le 23 novembre 2021 en présence de nombreuses personnalités monégasque, une œuvre artistique faite de plastiques usagés a été offerte à S.A.S. le Prince Albert II par ACCOBAMS. Cette œuvre met en avant l'effet négatif des quantités de déchets plastiques qui finissent dans nos mers et nos océans. Cette œuvre urbaine allie nature et culture, et a pour objectif de nous poser face à la mer, en nous invitant à réfléchir sur l'avenir.



25 ans Accobams - Œuvre urbaine offerte à S.A.S. le Prince Souverain ©M Dagnino

8^{ème} Conférence des Parties à l'Accord PELAGOS pour le Sanctuaire des mammifères marins.

La 8^{ème} Conférence des Parties à l'Accord Pelagos s'est tenue à Rome les 15 et 16 décembre 2021. À cette occasion, la Présidence de l'Accord, assurée depuis 2017 par Monaco a été transmise à l'Italie. Lors de l'ouverture, S.A.S. le Prince Souverain a souhaité transmettre aux représentants des trois Etats membres un message de soutien aux actions de l'Accord, rappelant l'importance de la coopération internationale dans le domaine de la protection marine et Se félicitant de l'adoption d'objectifs ambitieux par les trois pays.

À cette occasion ont été adoptés le Plan de gestion et Plan d'action (2022-2027) de l'Accord, la création du « Fonds Volontaire Pelagos » destiné à récolter des financements supplémentaires pour la réalisation des activités prévues, ainsi que des résolutions fondamentales pour la conduite des activités de l'Accord dans les prochaines années.



Pelagos COP8 ©Ludovica Favilli

B EN EUROPE

La Convention du Conseil de l'Europe relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, dite Convention de Berne

La Principauté a participé à la réunion annuelle du Comité permanent de la Convention de Berne pour la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

Lors de cette 41^{ème} session les participants ont notamment pris connaissance de l'avancée des travaux du groupe de travail pour l'élaboration d'une vision et d'un plan stratégique de la Convention de Berne pour la période allant jusqu'en 2030 « Une nature saine pour des humains en bonne santé ».

En outre, Monaco y a rendu compte des travaux du groupe de travail sur les tortues marines²⁰, groupe dont la Principauté assure la Présidence.

C EN ANTARCTIQUE

La Principauté de Monaco a participé à la 43^{ème} Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA XLIII) ainsi qu'à la 23^{ème} session du Comité pour la protection de l'Environnement (CPE XXIII), de manière virtuelle, du 14 au 24 juin 2021.

À cette occasion, la délégation monégasque était composée d'un représentant du Département des Relations Extérieures et de la Coopération et de la division de biologie polaire du Centre Scientifique de Monaco.

²⁰ Cf. Rapport de Politique Extérieure 2020

À l'ouverture de la 43^{ème} RCTA, présidée par la France, une Déclaration de Paris a été adoptée et ce à l'occasion du soixantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'Antarctique et du trentième anniversaire de la signature du Protocole de Madrid relatif à la protection de l'environnement.

Tout au long des travaux du Comité pour la protection de l'Environnement, Monaco est intervenu afin d'y défendre et soutenir les recommandations visant à une meilleure préservation de la biodiversité de la région, notamment marine, et afin de promouvoir l'application d'outils tels que l'identification et la délimitation de zones protégées.

À titre d'exemple, la délégation monégasque a appuyé le Royaume Uni ainsi que tous les participants du Groupe subsidiaire chargé d'élaborer un rapport très détaillé sur les réponses au changement climatique. Monaco a rappelé son engagement sur ces problématiques, ainsi que son engagement pour que les Océans soient pris en compte dans le cadre de négociations au sein de la CCNUCC. La délégation a rappelé l'accueil, en Principauté de la réunion du GIEC en 2019, lors de laquelle le Rapport spécial sur l'océan et la Cryosphère a été adopté.

De plus, Monaco a co-parrainé une recommandation de la France, dont l'objectif était de reconnaître l'intérêt des Aires d'Importances pour les Mammifères Marins (IMMA) dans la zone du traité en tant qu'outil pour aider les Parties lors de la planification et de la conduite d'activités en Antarctique et d'évaluer dans quelle mesure ces IMMA pourraient être utiles dans le cadre de la désignation de nouvelles zones spécialement protégées de l'Antarctique (ZSPA) comportant une composante marine ou dans la révision des plans de gestion des ZSPA et des Zones gérées spéciales de l'Antarctique (ZGSA) existants.

Le concept des IMMA est défini comme une « portion distincte d'un habitat, importante pour les espèces de mammifères marins, qui a le potentiel d'être délimitée et gérée pour la conservation »²¹.

²¹ <https://www.marinemammalhabitat.org/immas/imma-definitions/>

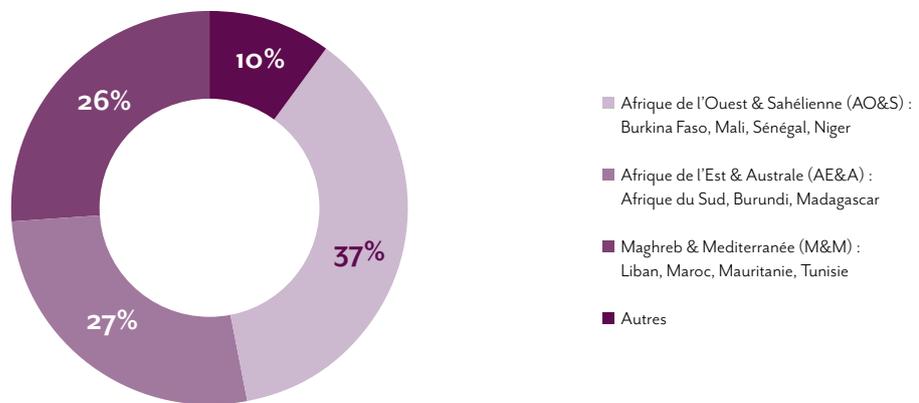


LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

1 | Priorité aux pays africains et à la méditerranée

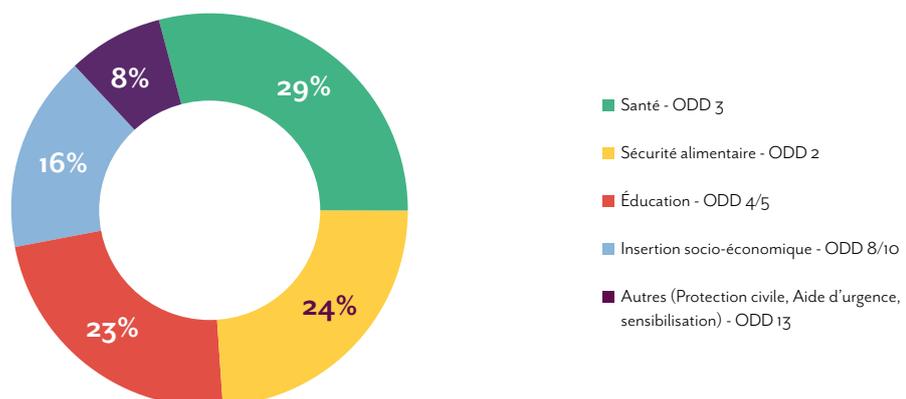
La politique monégasque d'aide au développement se concentre sur **onze pays**, éligibles à l'Aide Publique au Développement et faisant face à d'importants défis : sept pays classés parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) - Burkina Faso, Burundi, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal - et quatre pays à développement intermédiaire - Maroc, Tunisie, Liban et Afrique du Sud.

En 2021 la Coopération Monégasque a alloué 10,7 millions d'euros aux Pays les Moins Avancés. Monaco répond ainsi à l'objectif onusien de consacrer au moins 0,15% de son produit intérieur brut à l'Aide Publique au Développement des PMA. (*objectif d'Addis Abeba*).



2 | Priorités sectorielles

La stratégie de la Direction de la Coopération Internationale (DCI) s'articule principalement autour de 4 grands domaines d'intervention pour un montant total de 13,7 millions d'euros (*Hors coût de mise en œuvre*).



La santé, premier domaine d'investissement avec 29 % du budget de la DCI (soit près de 4 millions d'euros), les opérations en santé contribuent à l'ODD n°3. Une grande partie des pays partenaires de la Coopération de Monaco présentent des indicateurs de santé très bas (couverture sanitaire très faible, mortalité infantile et maternelle, mortalité liée au paludisme, à la malnutrition et à la drépanocytose...).

L'année 2021 a été marquée par la célébration des dix ans du Partenariat Hospitalier, outil efficace de transfert de compétences ou encore par la signature d'un partenariat en Mauritanie avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et l'Institut national d'hépatovirologie. La Coopération de Monaco a poursuivi son soutien à de nombreux établissements de santé, en capitales et dans des zones marginalisées, investi dans la lutte contre les grandes maladies (paludisme, drépanocytose, VIH) et œuvré en faveur de la couverture santé universelle à Madagascar et au Burkina Faso. Une attention toute particulière a été portée à la santé des nourrissons, des écoliers, des personnes en situation de handicap ainsi que des réfugiés.



Le Partenariat Hospitalier fête ses 10 ans ©Direction de la Communication - Michaël Alesi

La sécurité alimentaire et nutritionnelle. La Coopération monégasque poursuit ses projets en ce domaine, répondant à l'ODD n°2. Cette thématique mise en place dans le plan stratégique 2018-2020 a pris une grande ampleur au fil des années passant de 11% en 2018 à 24% en 2021, soit 3,3 millions d'euros. En Afrique de l'Ouest et à Madagascar la situation alimentaire, déjà dégradée en 2020, (niveau d'urgence de 3 sur 4) s'est encore aggravée du fait du changement climatique et des conflits, mais également compte tenu de l'impact fort de la pandémie en 2021. Dans ce contexte, Monaco a renforcé son soutien pour répondre aux urgences alimentaires. La Coopération a par ailleurs poursuivi ses soutiens de long terme contre la malnutrition, pour l'agriculture familiale et les filières agricoles durables. Déjà très engagé sur les cantines scolaires (quatre soutiens en cours), Monaco a rejoint la Coalition sur les repas scolaires lancée lors du Sommet des Systèmes Alimentaires de septembre 2021.

Les projets Education, avec 3,1 millions d'euros investis soit 23% des financements, contribuent aux ODD n°4 et n°5 sur l'éducation, en particulier celle des filles. En 2021, la pandémie a continué de perturber gravement l'accès des enfants vulnérables à l'école. De nombreuses opérations ont été poursuivies pour lutter contre le décrochage scolaire, assurer l'accès à des populations très marginalisées (enfants réfugiés, handicapés...) et offrir des formations professionnelles et des bourses d'excellence. Parmi les nouveaux projets, le programme de réhabilitation Education & Santé au Moyen-Orient (2021-2023) a démarré avec plusieurs opérations au Liban, en Irak et en Syrie. Deux nouveaux partenariats ont été signés avec l'UNICEF au Liban pour offrir aux enfants réfugiés une éducation préscolaire, ainsi qu'avec le HCR et l'Institut Bioforce pour renforcer l'accès des jeunes réfugiés à la formation supérieure en Afrique de l'Ouest. Un projet a également été lancé par Monaco et l'Italie aux côtés du Sénégal pour renforcer l'accès des enfants en situation de handicap à l'école.

L'insertion socio-économique est orientée vers les plus vulnérables et ce sont 2,2 millions d'euros qui y ont été consacrés, répondant en cela aux ODD n°8 et n°10. L'accès à l'emploi, notamment des femmes et des jeunes dans les zones rurales, la promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à des dispositifs d'appui social (renforcement de la famille, prévention de l'abandon) ont contribué à amoindrir les effets socio-économiques de la pandémie. La protection des enfants sans soutien familial (orphelins, enfants en situation de rue, enfants en prison, enfants migrants) a été particulièrement investie. La Coopération de Monaco s'est par ailleurs associée à l'agenda international marqué en 2021 par la promotion de l'inclusion des personnes réfugiées.



M. Laurent ANSELM, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, M. Paolo ARTINI, Représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (H.C.R.) en France et à Monaco, et M. Gilles COLLARD, Directeur Général de Bioforce, le 22 juin 2021. Protocole d'entente en faveur de l'accès des personnes réfugiées aux métiers de l'humanitaire et du développement en Afrique de l'ouest.

En 2021, les financements de la DCI – 1,2 million d'euros, ont été consacrés à d'autres thématiques contribuant à lutter contre la pauvreté et à favoriser la résilience des populations face aux risques de catastrophes, notamment l'aide humanitaire d'urgence et la protection civile en vue de renforcer la capacité d'anticipation face aux catastrophes.

La Principauté accorde une place importante aux enjeux humanitaires et participe aux efforts de solidarité internationale. En 2021, Monaco a ainsi répondu à 13 appels d'urgence internationaux liés aux catastrophes naturelles, aux famines, aux crises sanitaires et aux conflits. Cette aide est complétée par des contributions annuelles au Central Emergency Response Fund (ONU) ainsi qu'au Comité International de la Croix-Rouge pour les crises sous financées ou oubliées. Ces aides passent par le canal multilatéral, les acteurs étatiques, les acteurs humanitaires internationaux et les acteurs nationaux de la société civile, ainsi que par les OSI monégasques.



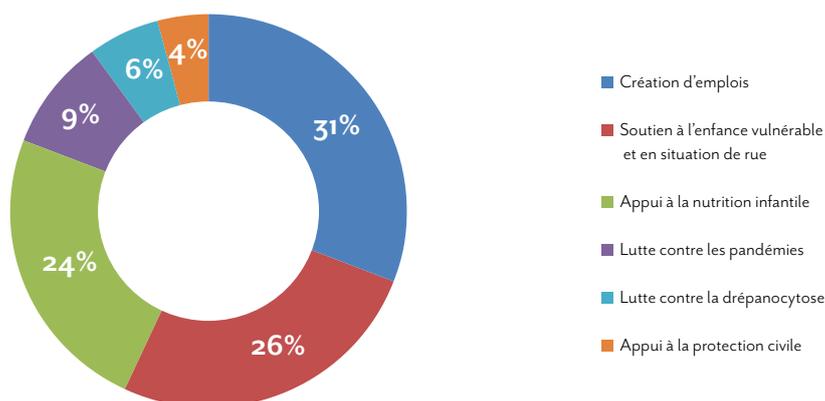
La DCI, en étroite coopération avec le Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco a appuyé au Burkina Faso, en Mauritanie et au Mali, le développement des politiques nationales dans le domaine de la Protection civile. Cet appui s'est concentré sur le renforcement de la formation initiale et continue ainsi que sur le financement des moyens de secours (expertise et matériel).

Enfin, en matière de sensibilisation, la Coopération monégasque a pu célébrer le 70^{ème} anniversaire de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés en lien avec le HCR, avec notamment à Monaco une exposition de photos connectée et une journée de sensibilisation -Inter'Act- à destination des élèves d'un collège de Monaco.

Le désormais traditionnel Festival « *Cinema for Change* » sur les ODD et la tenue de l'Ecole d'Hiver sur le campus Moyen Orient-Méditerranée de Sciences Po Paris à Menton, ont pu à nouveau avoir lieu. Les élèves se sont aussi vu proposer, au printemps, un module d'immersion dans l'aide humanitaire, la Coopération monégasque ayant, une fois de plus, mobilisé ses partenaires dans un but de sensibilisation.

3 | Des approches thématiques

Les programmes phares : au sein de chaque domaine d'intervention, des programmes phares permettent un focus particulier et une approche multi pays. Ainsi, un montant de 8,2 millions euros a été dédié à ces programmes. Citons le soutien à la création d'emploi ainsi que l'enfance vulnérable et en situation de rue ou bien encore l'appui à la nutrition.



4

Une action visant le développement durable

L'action de la Coopération monégasque centrée sur les piliers de l'agenda 2030, attache une attention particulière au volet environnemental, en particulier avec des projets à co-bénéfice climat qui concernent l'atténuation et/ou à l'adaptation aux changements climatiques. À l'origine de 4 % seulement des émissions mondiales, la population africaine est l'une des principales victimes des changements climatiques.

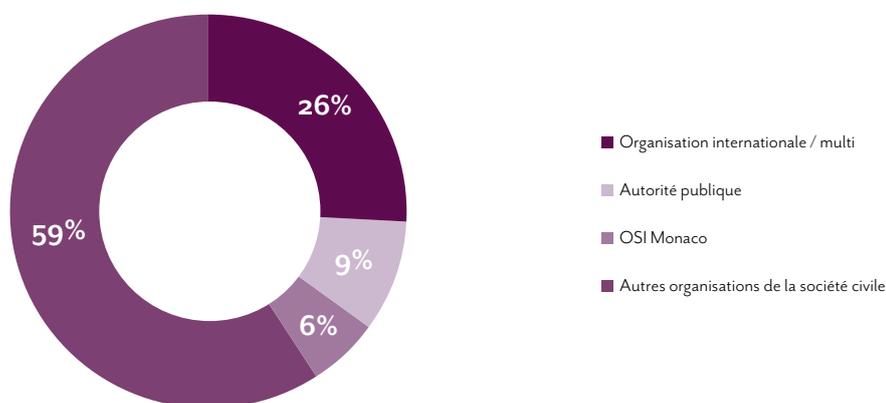
Le Directeur exécutif du PAM, M. David BEASLEY, a rappelé en juin 2021 lors de sa visite dans le Grand Sud malgache : « *Les familles souffrent et des gens meurent déjà de faim sévère. Ce n'est ni à cause de la guerre ni à cause des conflits, c'est à cause du changement climatique. C'est une région du monde qui n'a en rien contribué au changement climatique, mais maintenant, ce sont eux qui en paient le prix.* » Les projets soutenus concourent avant tout à l'adaptation des pays en développement aux changements climatiques et à la résilience des populations : mise en place de filières agricoles locales, sécurité alimentaire et nutritionnelle, aide alimentaire de populations vivant sur des territoires à risques, renforcement des capacités des forces de protections civiles²²...

5

Des partenariats avec les acteurs clés du développement

Dans le cadre de sa coopération internationale, Monaco met en place des partenariats avec des acteurs clés du développement au premier rang desquels la société civile qu'elle soit africaine, européenne, ou monégasque. Ainsi des moyens sont octroyés à des ONG, des associations, des entreprises sociales ou solidaires, des Fondations, citons par exemple, la Fondation Mérieux, Investisseurs & Partenaires....

Un focus particulier vise à soutenir les acteurs locaux, africains et méditerranéens, pour ancrer davantage l'appui au sein même des pays, au plus près des bénéficiaires : ministères, structures étatiques ou bien encore ONG locales. Cet objectif de « localisation de l'aide » s'inscrit dans les engagements pris par la communauté internationale, lors du Sommet Humanitaire Mondial (Istanbul, 2016), de renforcer l'appui direct aux acteurs endogènes.



²² Cf. marqueurs de Rio en cohérence avec les conventions de Rio

Le partenariat avec les organisations multilatérales permet d'appuyer des programmes de plus grande envergure, avec notamment des Agences des Nations Unies comme le Programme Alimentaire Mondial, Prix Nobel de la paix en 2020 (neuf opérations de lutte contre la malnutrition et de soutien aux cantines scolaires, en Afrique de l'Ouest, à Madagascar et au Burundi) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (cinq opérations en cours pour l'accès à la santé, l'éducation des enfants réfugiés et le soutien à l'emploi). En 2021, Monaco s'est maintenu au rang de premier contributeur per capita du HCR²³, illustrant l'engagement de Monaco en faveur des droits des personnes réfugiées et déplacées. D'autres partenariats multilatéraux se poursuivent en matière de santé avec l'OMS (lutte contre le paludisme au Sahel), l'alliance GAVI pour les vaccins infantiles, l'UNICEF (santé et protection des enfants) et l'UNRWA (santé des réfugiés), etc...

La Coopération monégasque collabore également avec l'Union Européenne, ou des Etats comme l'Italie, la France, mutualisant ainsi les efforts et les fonds. Citons par exemple l'initiative « J-MED » avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français pour soutenir la jeunesse en méditerranée, qui a été renouvelé pour la 2^{ème} année consécutive. À Madagascar, Monaco poursuit son appui à la société civile malgache aux côtés de l'UE, de la France et de l'Allemagne. Au Sénégal, Monaco a lancé en 2021 avec l'Italie un programme pour assurer l'accès des enfants en situation de handicap à l'école.

La coopération peut aussi compter sur des partenaires monégasques de grande qualité. En matière de protection civile, sur le Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco, concernant le programme de partenariat hospitalier sur le personnel de santé, notamment du CHPG, avec des échanges de compétence (des missions sur le terrain), des accueils de stagiaires (à Monaco), mais également un axe Sud-Sud par l'octroi de bourses à des médecins africains pour se former en Afrique de l'ouest et obtenir des diplômes universitaires soutenus par la DCI.

Enfin la DCI appuie les Organismes de Solidarité Internationale monégasques (OSI). Ainsi 19 projets mis en œuvre par les OSI monégasques ont bénéficié du soutien financier de l'État. Par ailleurs, 6 formations ont été proposées aux OSI dans le cadre du renforcement de leurs compétences. Enfin, la DCI a contribué à l'organisation du premier concours de photographies des OSI monégasques sur le thème « un regard durable et solidaire » lancé le 12 avril par S.A.S. le Prince Souverain sur les Terrasses de Fontvieille.

Dans le cadre du Monaco Collectif Humanitaire, programme piloté par la DCI, 24 enfants du continent africain ont bénéficié d'une opération cardiaque, 12 à Madagascar, 10 au Mali et 2 à Monaco, portant à 464 le nombre d'enfants opérés depuis la création du Collectif en 2008.

6

Qualité du suivi et mesure de l'impact

La DCI dispose d'une équipe à Monaco de 17 personnes et d'une équipe sur le terrain de 9 coordinateurs pays et 3 assistants. L'importance des coordinateurs (personnel local basé dans les pays) n'est plus à démontrer pour assurer le suivi sur place des projets monégasques, importance soulignée, cette année encore, par la situation sanitaire, qui a rendu les déplacements sur le terrain très difficiles.

10 jeunes Volontaires Internationaux de Monaco ont été également déployés chez les partenaires de la coopération pour des missions de 1 à 3 ans, notamment au Liban, en Tunisie, à Madagascar, au Sénégal, ou encore au Maroc.

²³ Source UNHCR : <https://reporting.unhcr.org/donor-ranking?year=2021#panel-326381eb-e764-4840-b4a8-f413530e265e>

La DCI sait pouvoir compter sur les Consuls honoraires de Monaco, qui assurent la visibilité et facilitent les actions dans les pays d'intervention, missions qu'ils accomplissent avec beaucoup de constance et d'efficacité tout au long des années.

Enfin, La Coopération Internationale a établi en 2021 son nouveau plan stratégique 2022-2024. La notion de développement durable reste au cœur de son action, reposant sur le pilier social et la lutte contre la pauvreté, le pilier économique avec le soutien à l'emploi et l'entrepreneuriat et le pilier environnemental à travers la résilience des populations face aux changements climatiques.

En conclusion, l'année 2021 a été, comme les années précédentes, orientée intégralement vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable, au premier rang desquels, l'élimination de la pauvreté (ODD n°1). 100% des programmes de la DCI entrent dans le champ de l'APD contrairement aux interventions du Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

La stratégie menée par la Coopération monégasque demeure principalement tournée vers le continent africain et notamment les Pays les Moins Avancés (PMA).

Les populations les plus vulnérables restent le cœur de cible - femmes, enfants, réfugiés, personnes en situation de handicap. Pour les atteindre, la DCI s'appuie sur le canal multilatéral adapté aux programmes humanitaires et de développement d'ampleur, ainsi que sur le canal bilatéral et les partenariats directs avec les acteurs du Sud.





ANNEXE



1 | Instruments internationaux signés et/ou ratifiés en 2021

NEANT





Rapport de Politique Extérieure 2021
Édité par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération de la Principauté de Monaco
Conception graphique : www.federall.net
Imprimé en Principauté par Graphic Service, certifié Imprim'vert, PEFC, FSC



Département des Relations Extérieures et de la Coopération

Ministère d'État
Place de la Visitation
MC 98000 MONACO
Tél : + 377 98 98 89 04
relext@gouv.mc
www.gouv.mc